

2017_CT2_296

OBJET : Habitat et politique de la ville - Gens du voyage - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2016 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air/Simiane Collongue, La Malle et du Terrain de Grands Passages

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUËIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUËIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_296- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Habitat et politique de la ville
Gens du voyage**

■ Séance du 6 juillet 2017

04_3_01

■ Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2016 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air/Simiane Collongue, La Malle et du Terrain de Grands Passages

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Développement territorial, logement, centres anciens, contrat de ville

■ Séance du 21 septembre 2017

4162

■ **Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2016 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air/Simiane Collongue, La Malle et du Terrain de Grands Passages**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 10 décembre 2010, suite à une procédure de mise en concurrence, le Conseil communautaire de la CPA a décidé de déléguer l'animation et la gestion des Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage à l'association ALOTRA.

Cette Délégation de Service Public est régie dans le cadre d'une convention d'affermage d'une durée de 7 ans qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011. Son objet a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives de ces Équipements Publics. Par avenant délibéré en séance du 3 juillet 2014, ce document contractuel concerne également la gestion du Terrain de Grands Passages.

Par conséquent, le droit de contrôle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, au titre du Territoire du Pays d'Aix, s'exerce à l'égard des Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau / Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air / Simiane Collongue , La Malle et concerne également le Terrain de Grands Passages du Plateau de l'Arbois.

Afin de permettre la vérification optimale du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le gestionnaire doit fournir à l'autorité délégante, au

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, les Rapports d'Activités idoines. Ceux ci se composent notamment des comptes-rendus techniques, des comptes de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Par souci de lisibilité et d'efficacité, les Rapports d'Activités consolidés des Aires d'Accueil « Le Réaltor », « Rives Hautes » et « La Malle », joints à cet exposé, sont accompagnés, de leur synthèse respective, d'un rapport synthétique global des trois Aires Permanentes ainsi qu'une synthèse afférente au Terrain de Grands Passages.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil « Le Réaltor », agréée Centre Social par la C.A.F, l'Aire d'Accueil « Rives Hautes » et l'Aire d'Accueil « La Malle », poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services Métropolitains du Territoire du Pays d'Aix, les partenaires institutionnels et les services publics de proximité.

Ces dispositions permettent d'intervenir rapidement et si besoin conjointement, pour aborder d'éventuelles difficultés que pourrait poser le séjour des gens du voyages dans l'agglomération.

Malgré la mise en service tardive de décembre 2016 de l'Aire d'Accueil « La Malle », les animations, les actions sociales et les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les trois sites dans le cadre du Projet Social, traduisent des réelles avancées dans les quatre secteurs contractualisés, sommairement énumérés ci-après :

- **Accueil et suivi des familles** : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc. En 2016, ce secteur s'est maintenu à **2 290** entretiens et interventions auprès des familles.
- **Santé et prévention** : consultations médicales PMI, prévention et dépistages, hygiène bucco-dentaire, sensibilisation aux violences conjugales et sur les enfants, actions en faveur de la citoyenneté et de l'éducation à la santé, etc. Bien que les permanences PMI soient provisoirement suspendues pour des raisons de sécurité, **135** personnes ont participé aux actions engagées en 2016 dans le domaine de la santé et de la prévention.
- **Scolarisation et soutien scolaire** : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaison avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc. En 2016, **346** élèves ont bénéficié des actions en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire.
- **Animation et accès à la culture** : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix-en-Provence, Salon du livre...) développement de projets spécifiques (débats, vidéo, spectacles, sports) etc. Plus de **1.625** actions ont été engagées en 2016 sur les Aires dans les secteurs de l'animation et la culture.

En 2016, **691** personnes ont été accueillies sur l'Aire d'Accueil « Le Réaltor », soit **16,32 %** de plus qu'en 2015. Cette progression s'effectue malgré la perte d'attractivité de cet Équipement Public générée par son vieillissement, par les stationnements illicites situés à proximité et par le potentiel

concurrentiel des deux autres Aires d'Accueil Rives Hautes et La Malle. Néanmoins, le travail et les prestations dispensées par le personnel de gestion et l'entretien constant des aménagements, opéré par le Territoire du Pays d'Aix, permettent de porter la durée moyenne du séjour sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor à **42** jours par famille alors qu'elle était de **37** jours par famille en 2015.

A cette fréquentation s'ajoutent les **654** personnes accueillies en 2016 sur l'Aire d'Accueil de Fuveau / Meyreuil qui dispose d'une capacité de seulement 23 places, soit près de la moitié de celle d'Aix en Provence. La qualité de ses équipements et de sa gestion portent la durée moyenne du séjour à **61** jours par famille, soit une progression de **22 %** par rapport à 2015, deuxième année complète de son fonctionnement.

Ouverte au Public le 09 Décembre 2016, l'Aire de Bouc-Bel-Air / Simiane Collongue, « La Malle », a cependant accueilli **109** personnes .

En 2016 les 3 Aires du Territoire du Pays d'Aix ont donc accueilli **1.454** personnes, soit **616** caravanes. Les taux d'occupation annuels se fixent à **57 %** pour « Le Réaltor », à **66 %** pour « Rives Hautes » et à **96 %** pour « La Malle » (mais pour une période de fonctionnement de 22 Jours), démontrant ainsi la pertinence de la qualité des installations.

Ainsi, malgré un environnement parfois particulièrement défavorable, et pour l'Aire « La Malle », une durée d'analyse peu fiable car trop courte, l'occupation globale annuelle des 3 Aires d'Accueil s'est maintenue à **14.552** journées / caravanes, en léger repli de **4,63 %** par rapport à 2015.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de **91. 931 € TTC**, soit moins **3,85 %** par rapport à 2015. Les produits totaux des budgets d'exploitation se fixent à **472.400 € TTC**, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à **500.114 € TTC**, dégageant ainsi un résultat global déficitaire de **27.714 € TTC**, plus conséquent que celui de 2015 qui s'établissait à **8.153 € TTC**.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs / Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public (DSP) se fixe à **18,38 %**. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP.

Néanmoins l'analyse économique globale ne doit aucunement masquer les particularités afférentes à chaque Équipement Public.

En effet il est à remarquer que, pour l'Aire d'Accueil « Le Réaltor », la légère progression de **1,76 %** de ses charges d'exploitation, combinée à la stagnation de ses produits, en légère décroissance de **0,17 %**, a de nouveau généré un déficit de **37.773 € TTC** .

En revanche, le Compte annuel de Résultats de l'Aire d'Accueil Rives Hautes, pour sa troisième année complète de fonctionnement, laisse apparaître un montant total des dépenses inférieur de **7,38 %** par rapport au total des recettes, dégageant ainsi un excédent de **12.284 € TTC**.

Les trois semaines de fonctionnement de l'Aire « La Malle » ont généré un léger déficit de **2 226 € TTC**, élément non fiable à l'égard de la trop courte période d'observation.

Ce bilan économique pourrait être plus favorable, si ces Aires d'Accueil n'avaient pas à connaître régulièrement la proximité de nombreux stationnements illicites de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet. C'est notamment le cas pour l'Aire d'Accueil « Le Réaltor » qui est confrontée en permanence depuis Septembre 2014, aux occupations illicites du Terrain de Grands Passages situé à ses abords, ainsi qu'aux stationnements illicites de l'ancienne SPA qui lui est mitoyenne. L'Aire d'Accueil « Rives Hautes », subit également le même préjudice par des stationnements non autorisés survenant régulièrement à proximité de la zone d'activités du Carreau de la Mine de Meyreuil.

Ces occupations illicites impliquent pour le gestionnaire des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations,...etc), et réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil qui, le cas échéant, pourraient connaître des taux d'occupation bien plus élevés et donc des recettes plus conséquentes. Ces états de faits mettent donc réellement en péril l'équilibre économique de la DSP de gestion des Aires d'Accueil permanentes, induisent des difficultés de gestion et posent de véritables problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques.

De surcroît, cette problématique se manifeste avec une acuité singulière sur le Terrain de Grands Passages. En effet les occupations illicites dont il fait l'objet de façon ininterrompue depuis septembre 2014, ne permettent pas sa mise en service durant les périodes d'ouverture dévolues aux déplacements estivaux en grands nombres des populations du voyage. Par conséquent, pour 2016 la gestion de cet équipement public ne présente **aucune incidence financière** pour le Territoire du Pays d'Aix.

Néanmoins pour ce qui concerne la gestion des Aires d'Accueil Permanentes, il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en réelle amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière du Territoire du Pays d'Aix et le coût global restant à sa charge, se sont particulièrement optimisés avec la mise en œuvre de cette D.S.P.

En 2016, la Contribution Financière forfaitaire (CFf) globale du Territoire du Pays d'Aix, afférente à la gestion et à l'animation des structures d'accueil pour les Gens du Voyage, est fixée à **165.675 € TTC**, soit **13,80%** de plus que l'année précédente.

Cette progression est conforme à l'indexation annuelle de la CFf établie, selon l'Article 13 de la Convention de DSP, par l'application d'une formule qui se fonde sur des indices de référence (prix consommation, logement...). Cette augmentation est également en conformité avec la formule d'ajustement du Cadre Financier de Référence établie, selon l'article 14 à la Convention de la DSP, à compter de septembre 2016 lors de la livraison de la nouvelle Aire d'Accueil de Bouc-Bel-Air / Simiane Collongue, « La Malle ».

Par ailleurs, la CFf est minorée par un mécanisme d'intéressement, également mentionné à l'Article 13, qui répartit entre le Déléataire et le Délégant l'éventuelle recette annuelle supplémentaire perçue par le gestionnaire.

Il est à préciser qu'en 2016, le coût global annuel (Contribution Financière contractualisée + Travaux réalisés par le délégant) supporté par les finances du Territoire du Pays d'Aix, s'établit à **125 € TTC** par personne accueillie, soit une charge de **0,34 € TTC**/personne/jour.

Les propos qui précèdent démontrent, exception faite du Terrain de Grands Passages, que ces 3 Aires remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passage, proximité des Équipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré les quelques inconvénients pointés, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à la qualité de l'accueil, de la gestion, des services et des animations proposées. Ils souhaitent voir se développer sur le Territoire du Pays d'Aix d'autres Aires d'Accueil semblables à celles de Fuveau / Meyreuil, Rives Hautes et Bouc-Bel-Air / Simiane Collongue, La Malle. Cependant ils demandent une véritable relocalisation du Terrain de Grands Passages destiné à leurs déplacements saisonniers en nombre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-3 et L.1413-1;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;
- La loi 2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;
- La délibération 2009-A236 du Conseil communautaire de la CPA du 11 Décembre 2009 relative à l'adoption du principe de DSP ;
- La délibération 2010-A196 du Conseil communautaire de la CPA du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du délégataire ;
- La délibération 2014-A164 du Conseil communautaire de la CPA du 3 juillet 2014 relative à l'avenant N°2 à la convention de DSP pour la gestion du Terrain de Grands Passages ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Il est pris acte des Rapports d'Activités annuels pour l'exercice 2016 de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air / Simiane Collongue, La Malle et du Terrain de Grands Passages du Territoire du Pays d'Aix.

Pour enrôlement,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

OBJET : Habitat et politique de la ville - Gens du voyage - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2016 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air/Simiane Collongue, La Malle et du Terrain de Grands Passages

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**

ANNEXES

- 3 RAPPORTS D'ACTIVITES CONSOLIDES 2016
- 5 RAPPORTS D'ACTIVITES SYNTHETIQUES 2016



MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE D'AIX-EN-PROVENCE LE REALTOR



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Rapport annuel 2016 / Délégation de Service Public

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE.....	5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2016.....	7
A. Régime financier et des biens.....	7
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	7
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus.....	8
3. État des variations du patrimoine immobilier.....	8
4. Situation des biens et immobilisation.....	9
5. Suivi du programme contractuel d'investissement.....	9
6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés.....	9
7. Inventaire des biens désignés au contrat.....	9
8. Engagements à incidences financières.....	9
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien.....	9
B. Personnel et entretien.....	10
1. Effectifs du délégataire.....	10
2. Travaux réalisés en 2016, prévus en 2017.....	12
3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2016.....	16
4. Adaptations à envisager en 2017.....	16
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	17
A. Action de gestion.....	17
1. Moyens techniques.....	17
2. Services effectifs.....	20
B. Actions socio-éducatives et animations.....	28
1. Accueil et du suivi des familles.....	29
2. Scolarisation et soutien scolaire.....	35
3. Santé et prévention.....	37
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement.....	38
5. Activités de loisirs.....	40
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE.....	43
A. Tarification.....	43
1. Le droit d'usage.....	43
2. Perception du droit.....	43
3. Tarification cantine scolaire et services rendus.....	44
4. Consommations et coûts des fluides.....	45
B. Les subventions et participations.....	46
C. Rappel de faits de l'année 2016.....	46
VI. CONCLUSION.....	47
VII. ANNEXES.....	48

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2016, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 8 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane-Collongue pour le Territoire du Pays d'Aix.
 - **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - **L'Isle sur la Sorgue** pour la commune de l'Isle sur la Sorgue,
 - **Brignoles** pour la Communauté de Communes du Comté de Provence
 - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
 - **Salon La garenne** pour le SIVU des communes de Lançon de Provence, Péligon et Salon de Provence
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERELIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin, Saint Joseph et Les Cèdres.;
- « Nouveau logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 5000 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en janvier 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor. Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1^{er} février 2004.

Au 1^{er} janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage LE REALTOR pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les sept années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'aire d'accueil Le Réaltor pour l'année 2016.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage d'Aix en Provence
Le Réaltor

Adresse de la structure

Plateau de l'Arbois
13090 Aix en Provence
Tel 04.42.69.12.42 GL ¹Tel 04.42.69.18.53 GS²
Fax 04.42.69.28.45
Mail : gl.realtor@alotra.fr

L'environnement du site :

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelle de terrain n° 196 section LB d'une superficie d'environ 1 hectare
- Au centre ville : 20 km d'Aix en Provence
- Aux transports : Navettes entre la Gare TGV et Aix et Marignane
- Aux zones d'emploi : Plutôt vers Marignane et Vitrolles
- Aux commerces et équipements publics : Vers Vitrolles et Cabriès

b) Environnement immédiat du site :

- Proche de la gare d'AIX TGV
- Proche d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
- Proche d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...)
- Proche du réservoir de l'aire qui approvisionne en eau potable l'agglomération de Marseille

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 103m² comprenant 1 salle d'animation, 2 bureaux, 1 accueil, 1 salle PMI et des sanitaires
- 2 bâtiments sanitaires d'une surface de 80m² composés de 16 WC, 8 douches et lavoirs attenants
- 1 logement de fonction de type mobile home meublé de 34 m² avec terrasse de 15m² environ
- 1 école maternelle meublée de 124 m² environ
- 1 local poubelle
- 1 espace Tri sélectif
- 1 espace Collecte des encombrants

Au titre des biens et équipements

- 7 conteneurs poubelles
- 10 bornes de raccordement en fluides
- 3 lampadaires sur mât
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties
- 1 terrain d'évolution

Descriptif de l'aire d'accueil

¹ Gestion Locative

² Gestion Sociale

- L'accueil prévu sur cette aire est de 40 places-caravanes de 75m² chacune
- Le terrain est équipé de sanitaires collectifs (WC, douches) et de 10 bornes comportant chacune 4 prises d'eau et 4 prises de courant
- L'entrée principale de l'aire d'accueil Le Réaltor se fait depuis la RD9, puis par la route du jas de Marroc

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la ville d'Aix en Provence, l'aire de stationnement est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989. La ville d'Aix en Provence transfère l'aire d'accueil à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001.

ALOTRA gère et anime cette structure par voie de convention avec le TPA, depuis le 1^{er} février 2004.

Par délibération du 25 juin 2004, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur le principe de la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage.

ALOTRA obtient la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009, puis une prolongation de délégation du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2010.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré du

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi. Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU

Son Directeur général : Marc JEANJEAN

contact@alotra.fr

Organisme chargé des missions sociales :

ALOTRA a obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2017.

Selon les disponibilités, 80 familles peuvent bénéficier d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil.

III. LES DONNEES COMPTABLES 2016

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2015	2016		
CHARGES	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
60 – Achats	55 981,79	53 889,10	-3,74%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	41 055,06	39 941,47	-2,71%	Légère baisse du TOC
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 856,39	1 666,35	-10,24%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 570,71	1 210,03	-22,96%	Maîtrise des coûts
5 - Fournitures Admin & Autres	1 182,84	1 082,06	-8,52%	Maitrise des coûts
6 - Animations / Actions sociales	10 316,79	9 989,19	-3,18%	
61 - Services extérieurs	10 928,29	6 350,73	-41,89%	
2 - Locations mobilières et immo	1 665,76	1 493,70	-10,33%	Location photocopieuse
3 - Entretien et réparation	6 901,06	2 284,27	-66,90%	L'extension future a induit moins d'investissement sur l'aire
5 – Assurance	1 528,20	1 865,79	22,09%	Contrat global Alotra
6 – Documentation	274,27	116,10	-57,67%	
7 - Cotisations diverses	559,00	590,87	5,70%	FNASAT
62 - Autres services extérieurs	4 581,20	5 353,33	16,85%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	250,00	720,00	188,00%	Contentieux salarié
2 - Publicité, publications...	144,00	138,74	-3,65%	
3 - Déplt, Mission & Réception	1 393,64	2 296,67	64,80%	Plus de déplacements dus aux formations et réunions siège
4 - Frais postaux et télécom	2 597,92	2 064,07	-20,55%	Renégociation des contrats + bonne maîtrise des coûts
5 - Services bancaires	195,64	203,82	4,18%	
Divers	-	-69,97	-	
63 - Impôts et taxes	13 281,40	12 571,94	-4,59%	
1 - Impôts et taxes sur rémunération.	13 181,40	12 571,94	-4,62%	
2 - Autres impôts et taxes	100,00	100,00	0,00%	
64 - Charges de personnel	187 789,13	185 467,13	-1,24%	
1 - Rémunérations du personnel	127 391,43	124 850,01	-1,99%	Imputation du poste Coordinatrice
2 - Charges sociales	60 397,70	60 617,12	0,36%	
65 - Autres charges de gestion courante	26 570,16	25 272,49	-4,88%	
1 - Créances Irrécouvrables	1 056,16	272,49	-74,20%	Moins d'impayés irrécouvrables
2 - Charges de Structure	25 000,00	25 000,00	0,00%	
Divers	514,00		-100,00%	
66 - Charges financières	911,72	17 410,73	1809,66%	
2 - Autres charges financières	911,72	17 410,73	1809,66%	Intéressement TPA
68 - Dotation amortissements, provisions	5 756,73	4 766,98	-17,19%	
1 - Dotations aux amortissements	4 794,24	4 766,98	-0,57%	
2 - Dotations aux provisions	962,49		-100,00%	
Total général	305 800,42	311 182,44	1,76%	

b. Recettes et évolution

	2015	2016		
PRODUITS	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	37 417,18	36 810,54	-1,62%	
1 - Prestations d'hébergement	35 997,50	34 942,50	-2,93%	Baisse légère du Taux d'occupation
2 - Produits annexes	1 419,68	1 868,04	31,58%	Dont Cotisations Adhérents
74 - Subventions d'exploitation	231 997,82	235 174,46	1,37%	
CAF	9 522,00	9 193,00	-3,46%	
CNAF	60 519,00	64 514,00	6,60%	
Commune (projets spécifiques)	4 350,00	4 350,00	0,00%	ALSH CEJ
Territoire du Pays d'Aix	95 098,12	96 036,12	0,99%	Selon DSP
Département	7 774,00	-	-100,00%	Pas de subvention accordée
Région	-	6 530,00	-	Nouvelle subvention
AGAA	54 734,70	54 551,34	-0,33%	
75 - Produits divers de gestion	5,23	433,00	8179,16%	
Divers	5,23	433,00	8179,16%	
78 - Reprise sur amortissement et provisions	1 251,16	- 67,51	-105,40%	Reprise Provision clients
79 - Transfert de charges	3 221,50	1 058,92	-67,13%	Rbt assurance réparation Partner
Total général	273 892,89	273 409,41	-0,18%	

RESULTAT GLOBAL	2015	2016
	-31 809 €	-37 773 €

Ce résultat s'explique de la manière suivante :

- Les dépenses générales ont été globalement maîtrisées, nous avons toutefois effectué plus de déplacements pour les formations et versé un intéressement de 17 410 € au TPA pour 2016, ce qui a engendré un déficit plus important qu'en 2015.
- La subvention du CD13 ne nous pas été accordée

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 825€ répartis en fonction de la masse salariale des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 561 € pour Le Réaltor

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire d'Aix en Provence Le Réaltor	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :

Un véhicule utilitaire Peugeot Partner
2 ordinateurs fixes équipés
1 ordinateur portable équipé

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.
5 ans pour les ordinateurs fixes
7 ans pour le véhicule.

6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés

L'arrivée imminente du REALTOR 2 nouvelle aire d'accueil, ne nous permet pas d'étudier des grosses dépenses liées à la modernisation du site.

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse
- Ordinateurs
- Imprimantes
- Outillage

Bien de reprise par le TPA :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)
- Le véhicule Peugeot Partner (Cf. annexe 19 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année. Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

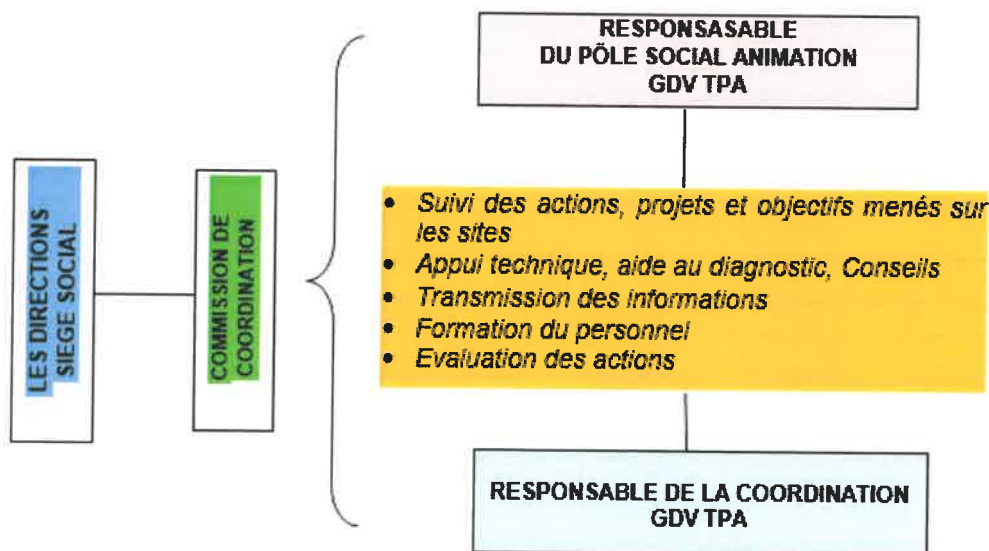
Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 3 ETP				
Gestionnaire Locatif	Hafid BENAMAR-AISSA	CDI	Niveau BTS Comptabilité	Du 01 /01/16 au 31/12/16
Responsable Pôle Social et Animation	Fatiha ALI SOUDJA	CDI	DEJEPS	Du 01 /01/16 au 31/12/16
Gestionnaire Sociale	Julie ZOZI	CDI	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	Du 01 /01/16 au 31/12/16
Poste 2 / 1 ETP				
Agent Technique /Astreinte	Michel MEYER Pascal HUY	CDI	sans	Du 01 /01/16 au 31/12/16

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

Une mission de coordination prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA,
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA,
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation.



La responsable du Pôle Social et Animation de l'aire d'accueil assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La gestionnaire sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites. Nous noterons que la plupart des familles ayant séjourné ou séjournant sur l'aire d'accueil Rives Hautes est domiciliée administrativement sur l'aire d'accueil Le Réaltor.

Le gestionnaire locatif effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du règlement intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'aire d'accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent technique

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique...)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc.)
- Assure un service de proximité avec les résidents

Les astreintes téléphoniques sont assurées par un agent d'astreinte le week-end et l'agent d'entretien en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En 2016, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Une formation sur **la gestion du bâti** les 11,12 et 18 octobre 2016, animée par l'UNAFO et suivie par le responsable de la gestion locative
- Une formation **sur l'analyse des pratiques** a été suivie par la responsable du Pôle Social Animation, la gestionnaire sociale et le gestionnaire locatif (Avril à Novembre 2016) avec l'UNAFO.
- Une formation secouriste sauveteur du travail a été suivie par l'agent technique et le gestionnaire locatif (Novembre 2016) avec le GIMS.
- La Responsable du Pôle sociale a bénéficié de plusieurs formations : « la scolarisation des enfants du voyage : la question du sens pour les familles » avec la FNASAT (*Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Actions avec les Tsiganes*) ; une formation Santé mentale et précarité en lien avec l'UNAFO (*Union Professionnelle du logement adapté*).
- La responsable du Pôle Social a également suivi des formations sur la thématique de l'environnement dans le cadre des projets d'animations (*concevoir un jardin pédagogique, les déchets, l'éducation à l'énergie*) avec le CPIE et LOUBATAS.

En 2017, l'équipe bénéficiera de formations :

- La santé mentale et la précarité pour la gestionnaire sociale,
- L'accompagnement numérique des publics en difficulté,
- Analyse de la pratique
- Management de proximité.

2. Travaux réalisés en 2016, prévus en 2017

			2016			2017		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage et désinfection des sanitaires collectifs	3 fois par jour	365 jours par an	X				X	
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois /jour	X				X	
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/ jour	X				X	
Nettoyage des abords de l'aire, dans un périmètre de 50 mètres à l'extérieur des limites	quotidien	Tous les jours	X				X	
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X				X	
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	Janvier, juillet, décembre 2016		X			X	
			2016			2017		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Voirie et réseaux								
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Tout au long de l'année	X			X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	1 fois par semaine		X				
Entretien des fosses septiques et des bacs à graisse	2 fois/an	Aucun						
Toitures								

Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	Juillet 2016	X				X	
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Juillet 2016	X				X	
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Juillet 2016		X				
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Peinture bloc sanitaire sud côté ouest, mai 2016		X			X	
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Juin 2016, barrière entrée, poteaux entrée, poteaux des séchoirs		X			X	
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	1 fois par an	Néant		X			X	
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	1 fois par an	Mai 2016 barrière entrée, poteaux entrée		X			X	
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Néant		X			X	
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Fixation poteau entrée suite à accident, réparation mur bureau coté est,		X			X	

			2016			2017		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	2 fois /an 1 mécanisme WC 2 robinets d'alimentation caravanes en 2016		X			X	
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Réparation en maçonnerie des receveurs de bornes Janvier et Février 2016		X			X	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant						
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Remplacement de 5 prises électriques, vérification ventilation mécanique	X				X	
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	contrôle du bloc secours bureau,		X			X	
Remplacement des consommables	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Contrôle des installations électriques	1 fois par an	Contrôle Qualiconsult le 30/05/2016 Vérification des extincteurs par ADI le 22/06/2016		X			X	
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	1 fois / an		X			X	
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Contrôle Qualiconsult le 30/05/2016		X			X	
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	D'avril à juillet 2016	X				X	

			2016			2017		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Vérification des portes sanitaires et peintures.		X				X
Changement de vitrerie	Selon besoins	néant		X			X	
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Néant	X					
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	2 fois /an + soudure et réparation suite à arrachement du portail en avril 2016		X				
Entretiens et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Graissage des systèmes d'ouvertures et réparation portail		X			X	
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Néant en 2016					X	
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Néant	X				X	
Entretien du mobil home du gardien	Selon besoins	Néant	X					
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Remise en peinture en mai 2016	X			X		



3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2016

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
Néant	- Changement des prises sur les emplacements. - Rénovation du panneau d'entrée +plexiglass. - Rénovation des receveurs avec 4 volontaires. - Changement des ampoules de la douche pour handicapé - Réparation du bloc de secours du bureau. - Mise en état des étendages (fils et peinture) avec 4 volontaires. - Peinture de la barrière d'entrée avec 4 volontaires. - Peinture des poteaux d'entrée avec 4 volontaires. - Réparation des serrures de sanitaires. - Fixation des demi-rondins de séparation des emplacements sud et nord, avec 4 volontaires. - Peinture du bloc des encombrants. - Changement des ampoules WC. - Dératisation (plusieurs fois dans l'année) - Scellement de la barrière côté garrigue. - Contrôle de la qualité de l'eau. - Vérification des blocs autonomes - Vidange du véhicule du service et remplacement des freins arrière/avant, des pneus avant et arrière et, du parebrise <u>Commentaires:</u> Pour un certain nombre de travaux, nous avons associé les volontaires d'Unis Cité (Service Civique).

4. Adaptations à envisager en 2017

Travaux à envisager	Commentaires
Réfection de certaines places très dégradées	En 2017, ALOTRA assurera l'entretien courant du site. Les travaux importants ne seront pas réalisés compte tenu de l'ouverture imminente de l'aire Le Réaltor 2.



IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	30/05/2016	QUALICONSLT
Extincteurs	22/06/2016	ADI
Eau	10/06/2016	Ville d'Aix en Provence
Contrôle éclairage de sécurité	23/11/2016	ADI
TPA Direction des risques	18/04/2016	Territoire du Pays d'Aix

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnels	01/01/2016 AU 31/12/2016	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSLT
Contrôle des extincteurs	ADI
Contrôle éclairage de sécurité	ADI
Travaux électriques	ECB
Direction des risques bâtiments	Communauté du Pays d'Aix
Fosses septiques	VILAR GILBERT
Désinsectisation	SUD HYGIENE
Plomberie	SUD ART
Serrurerie	ABC Dépannage
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	BRUNEAU

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Territoire du Pays d'Aix Direction des gens du voyage	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP territoire du pays d'Aix est le déléguant.
Territoire du Pays d'Aix Direction des Sports	Institutionnel	Coordination avec les associations sportives	L'accès au sport pour nos publics : clubs de haut niveau et associations sportives du territoire proposent des interventions sportives sur notre site ou des sorties	ALOTRA est inscrit au dispositif PRODAS
Caisse d'Allocations Familiales	Institutionnel	Coordination	Agrément centre social	Nouvel agrément 2016-2017

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LE REALTOR – AIX EN PROVENCE

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Ville d'Aix en Provence Direction Jeunesse Contrat Enfance Jeunesse	Institutionnel	Coordination Partenariat financier	Régie de recettes pour la caisse des écoles Convention de mise à disposition des locaux scolaires pour les activités périscolaires Accompagnement et soutien technique dans les projets ponctuels	Conventions signées
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	
Pôle insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Centre Communal D'action sociale ville d'Aix-en- Provence	Institutionnel	Partenariat social	Aide sociale	
DRJSCS	Institutionnel	Cadre Réglementaire	Agrément Accueil Collectif pour Mineurs (ALSH) Soutien technique Contrôle	Attestation annuelle
Service Culture de la Ville d'Aix	Institutionnel	Partenariat culturel	Projet Carnaval avec la ville : mise à disposition d'un transport	
Atelier Jasmin	Associatif	Partenariat social	Mise en place d'Ateliers couture avec les femmes pour le carnaval d'Aix en Provence	
Directeur de l'Ecole Maternelle Tickno Niglo	Institutionnel	Coordination/ actions socioéducatives	Favoriser la scolarisation en maternelle Projets d'activités communs (atelier cuisine, santé, fête de l'école...)	Ecole maternelle présente sur le site <i>Convention signée</i>
Bibliothèque Méjanes	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Action culturelle : ateliers de lecture de rue Prêt d'ouvrages	Partenariat qui contribue à développer notre action autour de la scolarité et de l'accès à la culture
Pompiers sans Frontières	Associatif	Réalisations d'actions de prévention	Sessions d'initiation aux gestes de premiers secours, ateliers de prévention des accidents de la vie courante.	Convention signée
Diabaix	Associatif	Réalisation action prévention	Séance de dépistage	
Et caetera	Associatif	Réalisation actions	Découverte des instruments de musique et fabrication d'instruments en argile	Prestataire

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Culture du cœur 13	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	sorties cinéma, visite de musées concerts...	Convention signée
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Ateliers de sensibilisation à l'opéra, rencontre en musique auprès de nos publics	
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Action culturelle : Atelier de dessin, photo et vidéo	Prestataire
Ludothèque Le cerf volant	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire
Association Provençale multisports	Associatif	Réalisation d'actions sportives	Ateliers sportifs : ultimatum, sport d'opposition, collectifs...	Prestataires
Association Charly Malela	Associatif	Réalisation d'ateliers	Ateliers dessins	Prestataires
L'épicerie du coing	Associatif	Réalisation d'actions sensibilisation au Développement durable	Fourniture d'aliments bio, ateliers cuisine	Prestataires
Unis Cite Méditerranée	Associatif	Réalisation d'actions	Animations d'ateliers, entretien du site	Convention d'intermédiation
Association Origen	Associatif	Réalisation actions concrètes	Initiation danse des caraïbes	Convention signée
Amusiquons nous	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Découverte des instruments de musique	Prestataires
LES ORNICARINKS	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Accès à la culture	Prestataires
Enfant demain et Rotary Club	Associatif	Réalisation actions concrètes	Don de jouets neufs pour le Noël des enfants du site	Partenariat

c. Agréments

Agréments	Institutions	Dates
Centre social	CAF 13	01/01/2015 au 31/12/2017
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Accueil Collectif pour Mineurs)	Direction Régionale Jeunesse et Sport Cohésion Sociale	26/08/2015 au 03/09/2016 Renouvellement jusqu'au 31/08/2017
Domiciliation RSA	Préfecture et DRDJSCS	15/10/2012 au 31/12/2015 (renouvelée pour 2016-2018)
Accès professionnel par internet	CAF Professionnel 13	Depuis 05/03/2009

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'aire d'accueil

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres du 01/01/2016 au 31/12/2016 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de caravanes	239	263	236	252	239	299
Nombre total de personnes accueillies	687	736	679	571	594	691
Nombre de familles accueillies	202	226	188	172	172	198
Taux d'occupation annuel (%)	64%	75%	71%	51%	58%	57%
Nombre moyen journalier de caravanes	26	30	28	21	24	23
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43	33	37	42

Commentaires :

Le taux d'occupation 2016 est constant par rapport à 2015. Toutefois, nous constatons que la durée moyenne de séjour a encore augmenté (+ 5 jours) par rapport à 2015.

Certaines familles ont alterné leurs séjours sur le territoire, en s'installant sur l'aire d'accueil de Fuveau.

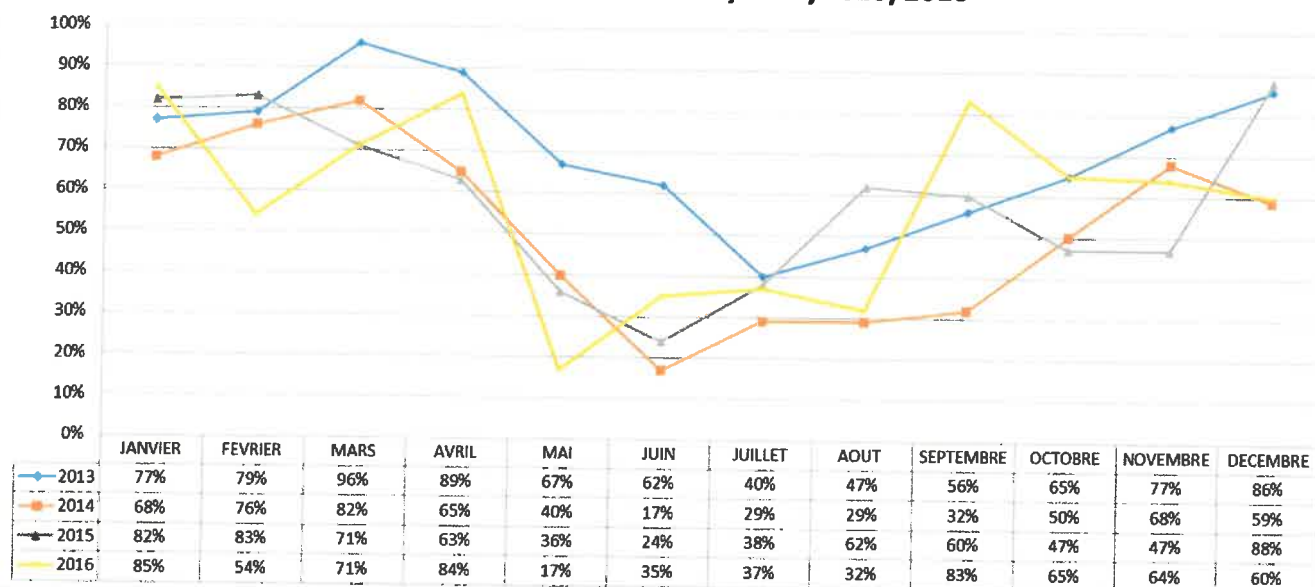
Tout au long de l'année, des voyageurs ont opté pour un séjour illégal sur le terrain de grand passage, à proximité de l'aire d'accueil Le Réaltor, avec des branchements illicites sur une antenne relais pour l'électricité et sur un réseau d'eau.

Les familles de l'aire Le Realtor se plaignent de l'état du terrain qui n'est plus goudronné sur certains emplacements et souvent, elles décident donc d'abrégier leurs séjours.

Enfin, la diminution de l'activité économique des voyageurs dans le secteur est aussi un facteur explicatif.

L'aire d'accueil Le Réaltor est encore relativement prisée en raison du prix forfaitaire proposé et des services proposés pour la scolarisation des enfants (maternelle sur place, car de ramassage, ...).

TAUX D'OCCUPATION 2013/2014/2015/2016



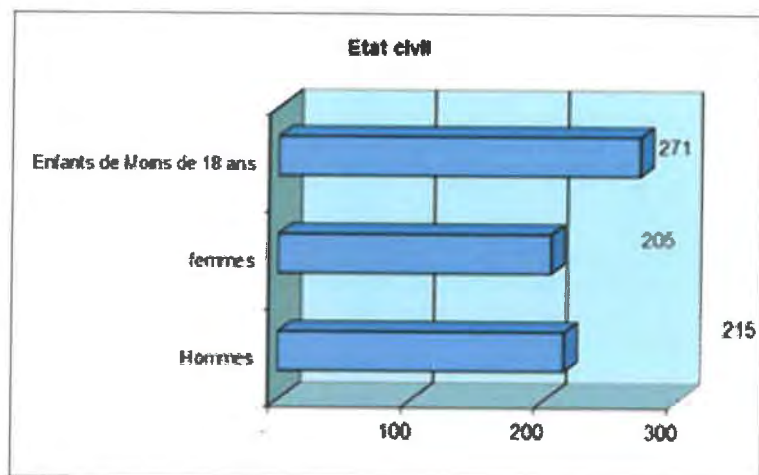
Mois	Nombre nuitées	TOC
JANVIER	1055	85.08 %
FEVRIER	608	54.29 %
MARS	885	71.37 %
AVRIL	1011	84.25 %
MAI	207	16.69 %
JUIN	424	35.33 %
JUILLET	457	36.85 %
AOÛT	402	32.42 %
SEPTEMBRE	995	82.92 %
OCTOBRE	812	65.48 %
NOVEMBRE	770	64.17 %
DECEMBRE	750	60.48 %
Total	8 376	57.36 %



Etat civil

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Hommes	189	213	199	164	161	215
Femmes	218	240	199	177	176	205
Enfants de moins de 18 ans	280	283	281	230	257	271
Nombre d'adultes	407	453	398	341	337	420

Composition des ménages

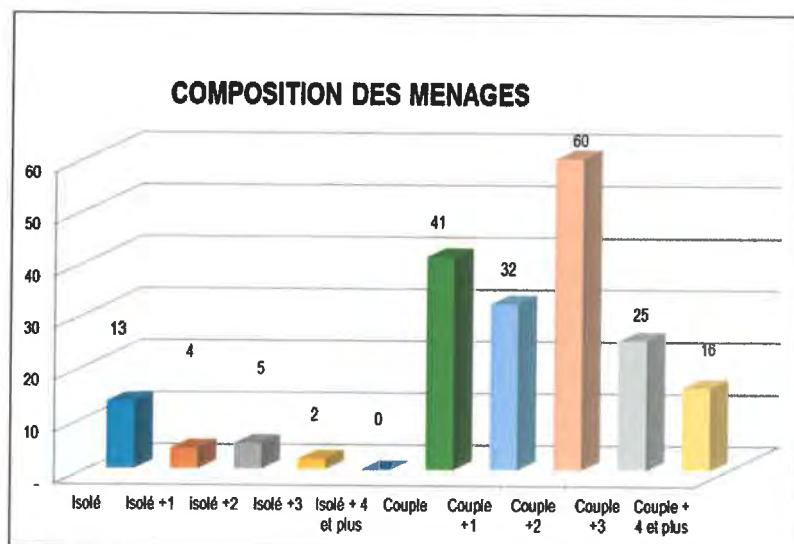


Observations :

En 2016, nous avons accueillis d'avantage de familles avec 2 enfants à charge.

Ce sont les catégories des familles monoparentales et des couples avec 2 enfants qui sont en nette augmentation.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Isolé	16	22	10	8	14	13
Isolé + 1	6	5	4	2	6	4
Isolé + 2	5	6	5	4	3	5
Isolé + 3	2	2	0	1	1	2
Isolé + 4 et plus	0	2	1	1	0	0
Couple	42	47	35	53	33	41
Couple + 1	38	41	38	32	33	32
Couple + 2	49	63	47	35	41	60
Couple + 3	30	29	31	23	27	25
Couple + 4 et plus	14	9	17	13	14	16



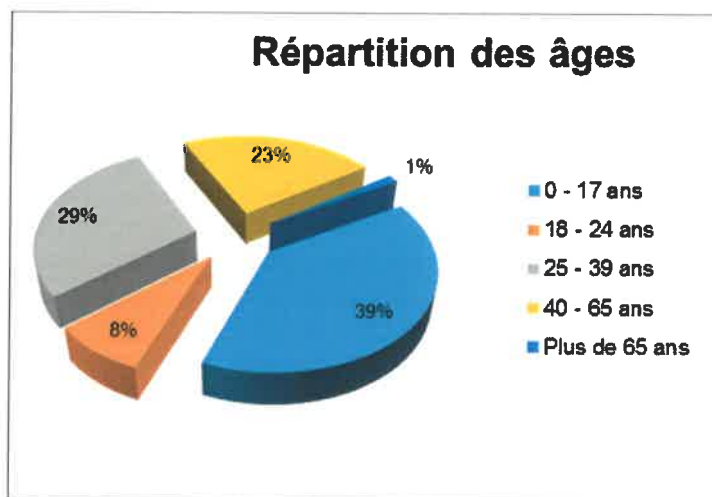
Observations :

La fréquentation du site par les couples sans enfant est en nette progression soit une hausse de 24% entre 2015 et 2016.

Les couples avec enfants ont été encore plus nombreux de 8% et particulièrement marquante pour les couples avec 2 enfants, soit + 46%

Age des usagers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
0 – 17 ans	280	283	281	230	257	271
18 – 24 ans	61	84	78	52	24	56
25 – 39 ans	179	163	148	170	204	198
41 – 65 ans	139	170	145	111	109	157
Plus de 65 ans	28	36	27	8	0	9



Commentaire :

39% du public accueilli est constituée d'enfants.

Contrairement aux autres catégories d'âge (hormis celle des 0-17 ans), les 41-65 ans fréquentent de plus en plus le site, soit une hausse de 44% entre 2015 et 2016.

A contrario, les 18-24 ans peu nombreux en 2015 reviennent en 2016. Même constat pour les seniors.

Caractéristiques socio-économiques

L'activité économique d'une partie des gens du voyage généralement non-salariée, est soumise à d'importants aléas.

Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché mais aussi une vulnérabilité face à une concurrence accrue.

Les difficultés sont multiples : la disparition de bon nombre de leurs métiers, la forte concurrence (recyclage des métaux soumis aux valeurs du marché), durcissement de l'attribution des places sur les marchés fragilisent leur activité économique.

Ils font face également à des difficultés en matière d'insertion économique. Des cas de discriminations directes à l'embauche ou à l'acquisition de marché sont fréquents. L'illettrisme et l'absence de diplôme peuvent en partie l'expliquer

La faible activité économique de nombreux gens du voyage conduit à une précarité plus importante.



b. Accueil

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un adhérent est une famille qui adhère aux activités de cet équipement.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'usagers	647	747	1110	1346	1000	1139
Nombre d'adhérents	80	80	80	80	80	80
Nombre participants	2520	1930	871	878	1013	1415

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil Le Réaltor était jusqu'au premier semestre 2013 le seul équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix (A noter : des projets de création de nouvelles aires sont en cours). Les 40 places disponibles ne pouvaient répondre seules aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

Au second semestre 2013, une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage est apparue sur le Territoire du Pays d'Aix, sur la commune de Fuveau, au nombre de 23 places famille.

Depuis fin décembre 2016, 30 emplacements ont été ouverts au public sur la commune de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongues

L'aire Le Réaltor remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle reste un lieu ressource où les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...). Elle permet des relations constantes avec les Services du Territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'aire d'accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la **gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'**accueil** des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...)
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille...)

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de l'**entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA. Une clef est remise aux familles qui utilisent le bloc sanitaire situé au fond de l'aire d'accueil.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public** : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi, Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Moins de 1 mois	103	115	87	90	91	109
De 1 à 2 mois	44	51	49	58	47	66
2 à 3 mois	38	35	29	18	20	10
3 à 4 mois	15	14	14	1	10	9
4 à 5 mois	2	10	7	5	4	2
5 à 6 mois	0	1	2	1	0	2

Durée moyenne de séjour par famille : 42 jours

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de caravanes	239	263	236	252	239	299
Nombre de familles accueillies	202	226	188	172	172	198
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43	33	37	42
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	0	2	1	1	2
Nombre de procédures justice engagées	0	0	1	0	1	0

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Dépassement de séjours :

Deux familles ont été en dépassement de séjour avec l'accord du territoire du pays d'Aix :

- La famille A a effectué deux périodes de séjour de 81 et 105 jours. Elle a donc dépassé le deuxième séjour de 26 jours pour des raisons administratives et financières (Rupture de ressources, avec régularisation administrative) avec des problèmes mécaniques (sans financement pour réparer le camion).
- La famille B a effectué deux séjours de 74 et 85 jours, soit un dépassement de 9 jours sur la deuxième période afin de soutenir financièrement son fils (domicilié en rupture de droit RSA).



B. Actions socio-éducatives et animations

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage, d'autant que l'éloignement du site des centres urbains et l'absence de desserte par les transports en commun (seulement navettes TGV) accroissent l'isolement des usagers du terrain.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un gestionnaire locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'aire d'accueil.

Ainsi, un projet social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur l'aire d'accueil relevant de la Délégation de service public, sur la période d'1er janvier 2011 au 31 décembre 2017

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à un **Pôle Social et d'Animation**. Ce Pôle Social et d'Animation a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- la connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- l'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'aire d'accueil Le Réaltor, notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par l'agent gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'aire d'accueil Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport, celui d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 12 ans**, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et du suivi des familles

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de familles domiciliées sur le site*	78	74	79	79	80	80
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	2520	2153	1228	1346	1000	1009
Nombre de dossiers RSA	62	79	79	79	46	67
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	2520	2355	2397	1856	1000	1009

*L'agrément Domiciliation a été accordé par la DRJSCS pour 80 ménages maximum.

Il est ainsi proposé aux voyageurs un accompagnement socioéducatif et administratif se traduisant par :

- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'aire d'accueil,
- une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants... pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire)
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité). Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique)

Des actions spécifiques liées à l'accompagnement social proposé sont :

- **La domiciliation** : ALOTRA accueille, informe et oriente les familles itinérantes. Les voyageurs peuvent prétendre à une adresse administrative qui leur permet d'assurer le suivi du courrier et la régularité de leur situation sociale et financière après avoir élu domicile au Réaltor.
La présence du travailleur social favorise la régularisation des situations auprès des différents organismes. Elle recueille et évalue la demande déposée afin d'informer et d'orienter la personne en vue d'activer un plan d'aide adapté.
Une nouvelle procédure de domiciliation est mise en place depuis le 24 décembre 2015, en lien avec l'obtention du nouvel agrément délivré par la préfecture des Bouches du Rhône et la DDSC, dont le premier objectif étant de favoriser la responsabilité des personnes domiciliées. **L'agrément a été accordé pour 80 familles.**
La domiciliation oblige les familles à séjourner 1 mois dans l'année sur l'aire d'accueil, l'objectif étant d'accompagner les familles vers une autonomie dans les démarches administratives.
- **Le suivi des dossiers RSA** : ALOTRA accueille un nombre limité de personnes allocataires du RSA fixé par convention avec le Conseil général. Au total, 80 personnes allocataires ou ayant une demande en cours de RSA peuvent élire domicile au Réaltor.
Leur accompagnement s'articule autour de la régularisation de leur situation sociale et financière : accès à un revenu minimum ; accès à une protection sociale de base et complémentaire ; accès à la santé ; à

l'emploi ; à l'insertion sociale, etc. Et ce, par différents moyens : atelier d'alphabétisation, pôle emploi, PMI, Education nationale, etc.

La visée est l'autonomie et la responsabilisation des personnes par leur implication dans les différentes démarches et actions proposées (contacts réguliers, visites sur le terrain, etc.) Une certaine angoisse est palpable au sujet du « lendemain sans argent ». La majorité des voyageurs ne semble pas accepter l'idée de travailler et ce, pour diverses raisons : la spécificité du voyage, les problèmes de santé, les déplacements massifs, le coût des trajets, la complaisance dans le système du RSA, etc.

Les objectifs visés par l'accompagnement social proposé

L'accompagnement social nécessite des rencontres régulières qui permettent d'instaurer une relation de confiance qui est le socle de tout accompagnement social.

La visée de cet accompagnement est bien **l'autonomie et la responsabilisation des voyageurs**. Ces derniers revendiquent l'accès à la citoyenneté, donc aux droits. Il est important de les inclure dans les actions, c'est-à-dire les informer des actions possibles à engager, des droits auxquels ils peuvent prétendre mais aussi des obligations qui en découlent.

La personne est considérée dans sa globalité, son identité, son histoire, sa famille, son contexte de vie et donc son environnement social, économique et familial. C'est sur cet environnement que l'accompagnement social doit être appuyé pour en extraire des moyens d'intervention adaptés à la situation et engager un plan d'actions le plus juste possible. Le but est bien de permettre à la personne d'accéder à ses droits et de prendre conscience des obligations auxquelles elle est tenue. L'accompagnement social permet de donner du sens à ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on écrit avec l'intéressé. Le plan d'actions peut s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels.



AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LE REALTOR – AIX EN PROVENCE

Activités DSP 2016	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Octobre	Nov	Déc	Totaux
Démarches auprès d'Administrations publique (mairie) : demande de CNI, actes d'état civil	2	3	4	3	2	0	1	9	2	2	3	0	31
CAF: Déclaration trimestrielle RSA / déclaration annuelle	22	14	18	23	12	8	26	17	13	20	15	20	208
CAF : démarches administratives : mutation de dossiers, envoi compléments d'informations, régularisation de situations	9	6	14	11	12	6	6	7	9	4	15	10	109
Aides financières : (CCAS, association caritatives, CG)	1	1	0	2	3	1	3	2	1	3	0	0	17
Conseil Départemental : signature du contrat d'insertion	3	8	5	6	8	0	1	1	3	9	5	18	67
Conflits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers : renouvellement domiciliation paiement carte adhérent, création adresse mail, divers courriers	23	22	16	14	13	4	0	8	7	7	8	12	134
Gestion entreprise : autoentrepreneurs	1	1	7	5	5	2	2	5	6	7	10	7	58
Gestion entreprise : déclaration trimestrielle du chiffre d'affaire auprès du RSI	13	4	4	10	1	3	6	1	3	5	14	7	71
Insertion professionnelle : inscription pôle emploi, actualisation	2	1	0	2	1	1	0	3	5	0	1	1	17
Organisme de Retraite : demande et suivi de dossiers régularisation, demande ASPA	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3
Scolarisation : inscription CNED, demande d'informations CNED, lien avec inspection académique	4	1	3	1	0	1	0	6	3	9	7	0	35
Santé : démarches auprès de la CPAM : renouvellement CMU/ C ; demande diverses	0	0	0	0	0	0	6	6	4	7	3	4	30
Santé : démarches auprès du RSI : renouvellement CMU/ C ; demande diverses	24	20	23	16	19	19	2	2	6	5	9	4	149
Trésor public, justice, huissiers : Régularisation de contentieux, des retards de cotisations, Déclaration d'impôt	4	2	2	20	27	6	1	0	1	3	6	8	80
TOTAUX	109	84	96	113	103	52	54	67	63	81	96	91	1009
Nombre d'interventions administratives													
Nombre de familles suivies	52	43	51	53	45	34	40	38	42	47	45	47	537
Nombre de personnes domiciliées suivies	46	38	42	50	44	34	38	33	38	44	40	44	491

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-
DF
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Quelques points d'observations

Concernant le nombre de personnes accueillies et l'accompagnement des personnes nous avons accueilli 1346 familles en 2014, 1000 familles en 2015 et **1009 familles en 2016**. Ainsi, on remarque une légère augmentation de la demande d'accompagnement et de suivi des familles par rapport à 2015. Cela s'explique par les difficultés rencontrées par les familles suite aux ruptures de droit plus fréquentes essentiellement CAF, la dématérialisation de certains droits (RSI, RSA activité..) et les évolutions législatives (RSI, ...).

Au niveau des aides financières : 31 en 2014, 22 en 2015 et **17 en 2016**.

En 2013, nous avons réajusté notre accompagnement en lien avec les services du le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la ville d'Aix en Provence en proposant une aide financière aux familles en rupture de droit et domiciliées sur Le Réaltor. En 2014, nous avons réorienté certaines familles vers des institutions et dispositifs de droit commun. Ainsi nous remarquons en 2014, 2015 et 2016, une diminution progressive de ces aides. En effet, les aides financières proposées par le CCAS n'ont qu'une vocation exceptionnelle. Or, certaines familles avaient pris l'habitude de nous solliciter régulièrement.

Concernant la CAF au niveau des DTR³ et régularisations, on note 336 suivis de dossiers en 2014, 310 en 2015 et **317 en 2016**. La demande est presque stabilisée cette année toujours dans la perspective de rendre plus autonomes les familles et les inciter à réaliser leurs démarches seules. Certaines familles ont considérablement développé leur autonomie.

Cependant, certains dossiers subissent toujours des délais de traitement très longs ce qui met certaines familles en difficultés

Concernant les demandes auprès de la CPAM- RSI (CMU-C, régularisations des dossiers): 262 dossiers ont été traités en 2014, 200 en 2015 et **179 en 2016**.

Toujours dans la volonté de rendre les familles plus autonomes la demande a légèrement diminuée depuis 2015, les familles se déplacent de plus en plus vers le droit commun mais la lenteur des délais de traitements des dossiers conduit les familles à solliciter la gestionnaire sociale à faire un point sur leurs dossiers.

Concernant les démarches auprès du RSI⁴ et liées à la gestion d'entreprise, 144 dossiers ont été traités en 2014, 92 en 2015 et **129 en 2016**.

On remarque une forte hausse de la demande (+40%) qui s'explique par le fait que les familles ont rencontré de nombreuses difficultés suite aux modifications législatives et à la dématérialisation des démarches administratives. Toutefois, les auto entrepreneurs gagnent en autonomie concernant la gestion de leur entreprise.

Concernant les demandes liées à l'état civil, 29 demandes ont été faites en 2014, 13 en 2015 et **31 en 2016**.

Nous observons cette année une nette augmentation des démarches (+138%) qui pourrait être en lien avec l'abrogation du livret du carnet de circulation. Les familles voient désormais l'intérêt de faire leur demande de carte nationale d'identité

Concernant les démarches auprès des impôts, du trésor public et des services contentieux, 108 ont été faites en 2014, 55 en 2015 et **78 en 2016**.

Les principales démarches effectuées en la matière concernent : la régularisation des majorations liées aux infractions routières, les contentieux pour non-paiements ou retards de paiement des cotisations au RSI ou le paiement de la cotisation foncière des entreprises.

On note une augmentation de la demande (+42%) qui est liée aux infractions routières très fréquentes (stationnement gênants, non-respect du code de la route).

Concernant les contrats d'engagement réciproque (CER), 46 personnes ont renouvelé leur contrat en 2015 et **67 en 2016**. Cette démarches des familles a connu une augmentation, en effet les CER sont renouvelés pour 6 mois contre 12 mois auparavant les contrôles sur les démarches d'insertion des familles sont de plus en plus fréquents, les familles comprennent tout l'intérêt de la signature de ce contrat vis-à-vis de leurs droits au RSA.

³ DTR : Déclaration Trimestrielle de Ressources remise chaque trimestre à la CAF pour le calcul du RSA.

⁴ RSI : Régime Social des Indépendants

Concernant les démarches auprès du pôle emploi, 31 demandes ont été faites en 2015 et **17 en 2016**. La dématérialisation des démarches administratives et la difficulté à joindre pôle emploi par téléphone les amène à se déplacer vers l'institution pour solutionner leurs problèmes, ainsi l'assistante sociale est moins sollicitée.

Concernant les démarches effectuées auprès de la CARSAT 19 demandes ont été faites en 2014, 5 en 2015 et **3 en 2016**.

Au regard de nos domiciliations et des personnes accueillies au cours de l'année, nous pouvons dire que les personnes âgées se sédentarisent et effectuent leurs démarches de demande de retraite auprès des services de droit commun.

L'objectif de rendre autonomes les familles durant l'année 2016 continue à porter ses fruits. Les familles ont tendance à s'impliquer dans leurs démarches et à se rendre seules auprès des services compétents afin de régler leurs dossiers.

Le partenariat incontournable

Dans le cadre de nos missions, nous pouvons distinguer deux types de partenariats, un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

L'équipe cherche à développer et renforcer ce partenariat. Nous avons ainsi proposé à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CG / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelle ALLIANZ

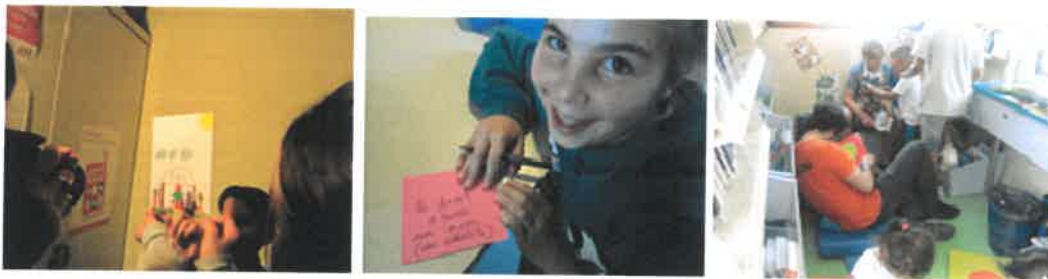
Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à **s'inscrire dans un parcours** d'insertion ou dans un « projet ».

- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Elèves en maternelle (sur site)	98	106	72	99	122	97
Elèves en primaire	22	29	45	41	77	39
Elèves en autres établissements	3	0	0	3	5	4
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	10	16	4	7	13	16
Elèves en soutien scolaire	130	101	127	115	141	163



La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille stationne sur l'aire d'accueil elle est informée de l'obligation de scolariser les enfants et des moyens mis à disposition par la Municipalité et l'Education Nationale : accueil des enfants au sein de l'école maternelle Tickno Niglo située sur le site et dans les écoles des Milles pour les primaires avec la prise en charge des enfants par un bus spécial.

Pour les inscriptions scolaires, la gestionnaire sociale et la responsable du Pôle d'animation complètent les formulaires d'inscription qui sont directement transmis par email aux services de la ville en charge d'affecter les enfants sur l'une des 2 écoles du groupe scolaire des Milles : Marie Mauront ou Joseph Roumanille.

Un minibus scolaire récupère et ramène les enfants sur l'aire d'accueil. Une accompagnatrice scolaire est présente dans le bus.

Des séances d'aide aux devoirs sont proposées aux enfants après l'école.

Un service supplémentaire est rendu aux familles pour le paiement de la cantine sur l'aire d'accueil Le Réaltor.

Concernant les enfants inscrits au CNED, le Pôle Social Animations accompagne les familles pour la constitution des dossiers, des demandes de bourses et assure un soutien scolaire. Depuis 2013, Le Réaltor est inscrit au réseau relais associatif d'appui aux élèves du CNED.

En 2016, le Pôle Social Animation a inscrit 16 jeunes au CNED. 3 élèves inscrits pour la première fois ont passé des épreuves d'évaluation en français et mathématiques afin qu'ils soient inscrits dans le dispositif correspondant le mieux à leur profil pédagogique.

Le suivi des enfants inscrits CNED a été réalisé par la Responsable du Pôle Social Animation et ce, 3 fois par semaine de 10h00 à 11h30. Toutefois, nous restons disponibles à leur demande pour favoriser la motivation de l'enfant dans sa démarche. Cette année, l'enseignant remplaçant nommé sur l'école maternelle Tickno Niglo a suivi occasionnellement les élèves inscrits au CNED en soutien de la responsable du Pôle social.

Un travail d'information des parents et de suivi des enfants scolarisés est mis en œuvre par l'équipe pour améliorer l'assiduité scolaire des enfants.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

- Une école maternelle sur le terrain : l'inscription des enfants par les parents s'effectue directement auprès du directeur avec le livret de famille et le carnet de santé.
- Mise en place d'un bus de transport scolaire par les services du territoire du Pays d'Aix pour scolariser les enfants à l'école primaire des Milles : inscription des enfants auprès de la Responsable du Pôle Social qui assure le lien avec les écoles des milles. Un Point téléphonique en fin d'année avec le service éducation de la ville d'Aix en Provence a permis d'évaluer notre process de travail et de le conforter, ainsi un lien étroit se poursuit avec le service des inscriptions scolaires et pour la restauration.
- Constitution d'une régie pour l'encaissement de la cantine scolaire directement sur site auprès du travailleur social. Les enfants bénéficient d'un tarif spécifique : le repas est à 1,68 € pour l'année scolaire 2015/ 2016.
- Inscription des enfants au CNED à partir de 12 ans et organisation de séances de suivi et soutien trois fois par semaine.
- Une plaquette d'information école (depuis le 09/11) est destinée aux parents des enfants du Realtor (Cf. annexe 1)

En 2016, nous avons renforcé nos actions autour de la scolarisation des enfants :

- Organisation d'une rencontre en juin 2016 avec les DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), le CASNAV, les Directeurs des écoles du groupe scolaire des Milles et l'institutrice UPE2A pour une meilleure prise en charge des enfants et faciliter le lien parents / école nous avons entériné des visites régulières des directeurs d'établissements sur l'aire d'accueil.

Deux visites sur l'aire d'accueil en 2016 : le 30 septembre 2016 venue de la Directrice de l'école Marie Mauront et le 7 décembre 2016 la Directrice de l'école Joseph Roumanille. D'autres visites seront organisées en 2017

- Travail de partenariat avec l'enseignante de l'UP2EA⁵ qui accompagne dans l'école les enfants en difficultés 3 fois par semaine.

Le 7 septembre évaluation pour 1 enfant, le 5 octobre 2016 évaluation pour 2 enfants

- Deux Réunions Parents/Ecoles ont été organisées sur l'aire d'accueil en 2016
Le 7 septembre 2016 : réunion de rentrée : 6 parents, l'institutrice UPE2 A, Directeur de l'école Tickno Niglo.

Le 7 décembre 2016 : réunion bilan du premier trimestre et entretien individuel avec les parents : 4 parents présents avec l'institutrice UPE2 A, la Directrice de l'école Roumanille.

- Une réunion Bilan du 1^{er} trimestre ALOTRA/Education nationale
Le 15 novembre 2016 réunion en présence de la formatrice CASNAV, de l'enseignante de l'UP2EA et du directeur de l'école. Les objectifs poursuivis ont été: quels taux de scolarisation sur le premier trimestre, quelles actions ont été réalisées, quel retour des parents ?

Toujours sur la thématique Scolarisation, ALOTRA a participé en 2016 à des groupes de travail organisés et animés par le Conseil Départemental 13 et l'Education nationale via le CASNAV, pour favoriser une réflexion autour de la durée de séjour sur une aire de stationnement en corrélation avec l'apprentissage (lecture, écriture) et le calendrier scolaire (trimestre) des enfants inscrits en primaire.

⁵ Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants appellation générique qui se substitue aux dispositifs existants (GIA) en préfecture Pour les enfants issus de familles itinérantes et du voyage il s'agit de renforcer l'inclusion dans les classes de la maternelle à la 6^{ème} en charge pédagogique adaptée avec des personnels spécifiquement formés.

Les difficultés rencontrées

Le travail de partenariat avec l'Education Nationale développé cette année a sensiblement amélioré le taux de scolarisation cependant des difficultés demeurent :

- Difficultés liés à l'assiduité des enfants, qui même inscrits ne fréquentent pas régulièrement l'école
- Difficultés à scolariser les enfants persistent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) en raison de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial ou encore de leur crainte de voir leurs enfants se déplacer en car.
- Difficultés de suivre les devoirs à faire par les enfants. La présence de l'institutrice UPE2A a permis au pôle social de suivre plus facilement les devoirs des enfants.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.

- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11,30 € au 01.44.94.60.00. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Réinscription des enfants dans la même classe pour faciliter le suivi des acquis scolaires.
- Poursuivre les liens établis avec l'Inspection académique, les directeurs des écoles des Milles (pour Le Réaltor), de Fuveau (pour Rives Hautes), de Simiane et de Bouc Bel Air (pour La Malle), l'institutrice UPE2A et le CASNAV.
- Poursuivre le travail de réflexion avec le Conseil Départemental 13, l'Education nationale via le CASNAV, les associations de voyageurs et les gestionnaires du Département 13, pour favoriser une réflexion autour de la durée de séjour sur une aire de stationnement en corrélation avec l'apprentissage (lecture, écriture) et le calendrier scolaire (trimestre) des enfants inscrits en primaire.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.

3. Santé et prévention

L'axe santé est l'un des axes prioritaire de notre projet social. D'une manière générale les études montrent que les actions de prévention et de dépistages auprès des gens du voyage trouvent peu d'écho sans un travail spécifique dans la durée et utilisant une pédagogie adaptée.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de consultations médicales (PMI)	23	1 réalisée le 18/01/2012	2 séances de vaccination réalisées en juillet 2013	0	0	0
Nombre d'enfants visités	225	1	12	0	0	5
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	*	*	*		5	5
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	56	0	0	2	0	0
Nombre d'enfants en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	32	0	0	19	71	111
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	51	12	11	6		

Commentaires :

- En 2016, nous avons poursuivi notre partenariat avec l'association Pompiers Sans Frontières. Nos résidents se sont initiés aux gestes qui sauvent et ont bénéficié d'une séance d'information sur la prévention des risques de feux en juillet 2016.
- A la demande de parents, une infirmière puéricultrice a effectué 5 consultations de nourrissons à domicile. Les principaux motifs de consultations sont le suivi du poids, la surveillance de la croissance et des informations sur les vaccinations. Il n'y a plus de consultations PMI au sein des locaux de l'aire d'accueil.
- Nous avons poursuivi nos activités autour de la thématique alimentation. Cette année, les enfants ont participé à la semaine des fruits et légumes frais en partenariat avec la bibliothèque Méjanes, l'association pays en ville et Unis cité.
- Une sensibilisation à « Manger sain, manger bien » a été effectuée lors d'une animation menée au cours du premiers semestre 2016 en partenariat avec Les ORNICARINKS. Un petit livret a été réalisé avec les enfants.



4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction, aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Nous souhaitons garder et déployer les différentes actions que nous menons afin de sensibiliser un plus grand nombre de familles à l'importance de participer aux activités culturelles et de loisirs pour l'épanouissement de leurs enfants.

Les activités menées nous ont permis d'élaborer un partenariat fort avec les structures locales de loisirs, culturelles et sportives :

Nous poursuivons notre partenariat avec la **bibliothèque Méjanes** qui intervient deux fois par mois pour des ateliers de lecture de rue. Des histoires sont lues, les enfants peuvent lire avec la bibliothécaire. A la fin de la séance, des prêts sont possibles et gardés au centre social à disposition des enfants.

sélection de livres en lien avec notre programme d'activités. Ce fut le cas pour le projet « le Realtor rêvé des enfants » mené en 2016 avec l'association Peuple et Culture et l'association Usine à Gaz.



L'accès à la culture est passé aussi cette année par des actions avec la Direction de la Culture de la Ville :

- Autour du **carnaval d'Aix 2016** : ateliers de confection de costumes « canettes » avec les volontaires du service civique
- Dans le cadre du Festival MOMAIX, un atelier théâtre s'est déroulé sur le site avec le théâtre 3 Bis F en lien avec la programmation du festival.
- Des jeunes adolescents ont aussi pu bénéficier de **places de cinéma gratuites** grâce à notre partenariat avec l'association Culture du cœur 13.

La thématique environnement a aussi pris place dans notre programme d'activité, en effet le Realtor est inscrit depuis 2016 dans la démarche centre ecohérent en lien avec l'association le Loubatas. Plusieurs activités ont été menées afin de sensibiliser les voyageurs au respect de l'environnement :

- Enquête avec les enfants qui a conduit à la réalisation d'un mini documentaire.
- Travail avec l'association Les Ornicarinks : plantation de tomates et fraises, publication d'un livret relatant les ateliers menés : « Manger sain Manger bien »
- Nettoyage du site

Accès à la culture	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Personnes en animation culture et découverte	447	383	148	217	235	300



La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS poursuivie

ANNEXE 01

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites

Une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

La démarche PREVENTION CANINE poursuivie

ANNEXE 02

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

5. Activités de loisirs

Les activités de loisirs sont aussi très attendues par les enfants. Elles permettent de découvrir ou ré découvrir des nouvelles activités : des ateliers de poterie, des activités sportives et une initiation à la Capoeira.



Notre participation au carnaval d'Aix en 2016 a été l'occasion pour notre public de réaliser des ateliers de confection de costumes canettes avec la compagnie des arts de la rue « Gratte-ciel » et les volontaires du service civique. Cette année, les familles n'ont pas participé au défilé.

Nous poursuivons nos activités de loisirs avec des intervenants extérieurs ou avec la responsable du pôle social et animations tels que ludothèque le cerf-volant autour d'animations divers jeux de société, jeux d'extérieur. Des animations en fonction du calendrier des événements et fêtes : par exemple pour halloween, les jeunes adolescents ont mis en place un atelier maquillage et maquiller les plus jeunes.

- **Réalisation d'activités manuelles** : fabrication d'instruments de musique, masques, peintures
- **Activités familles** : réalisation d'un tournoi de pétanques entre adultes, une animation pour la fête des voisins



Activités de Loisirs	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	451	1396	549	387	587	869
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	34	43	67	86	120	116



ACTIVITES DE LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES		NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités PSA : activités périscolaires, jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistique...	Toute l'année : de 17h00 à 18h30, mercredis et vacances scolaires	583 enfants
Ateliers Projet « le Realtor rêvé » des enfants :	Janvier /Février/ Mars : 7 séances	Séance 1 : 15 enfants Séance 2 : 17 Séance 3 : 16 Séance 4 : 12 Séance 5 : 17 Séance 6 : 10 Séance 7 : 17
Présentation du projet « le Realtor rêvé des enfants » : projection du film et gouter	19 février	7 adultes 15 enfants
Ludothèque le cerf-volant	3 séances : février juillet	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 6 enfants Séance 3 : 8 enfants
Animations pour poissons d'avril : activités manuelles	01 avril	9 enfants
Initiation Capoeira	3 séances : juillet	Séance 1 : 11 enfants Séance 2 : 5 enfants Séance 3 : 7 enfants
Ateliers halloween : activités manuelles, décoration des bureaux, fête d'halloween maquillage et défilé	Octobre : 6 séances	Séance 1 : 13 enfants Séance 2 : 6 enfants Séance 3 : 12 enfants Séance 4 : 7 enfants Séance 5 : « 3 enfants Séance 6 : 18 enfants
Activité sportive : Animation Provençale Multisport	Octobre	12 enfants
Activités sportives : Unis cité : « le sport c'a me dit »	30 Novembre et 7 Décembre : 2 séances :	Séance 1 : 11 enfants Séance 2 : 10 enfants
Sorties cinéma à Vitrolles : partenariat culture du cœur 13	Toute l'année : 2 séances	10 adolescents
PROMOTION FAMILIALE		
Animation chandeleur avec l'école Tikno Niglo	02 février	6 adultes et 9 enfants
Ateliers couture préparation du carnaval d'Aix en Provence	30 mars et 31 mars	2 Enfants 5 adultes
Atelier carnaval du Realtor	Mars	29 enfants 15 adultes
Le café des parents	Mars	5 adultes
Animation famille	Aout	15 personnes
Tournoi de pétanque adulte	Aout	16 personnes
Atelier bien être : « fidèle à moi-même »	Septembre	14 femmes
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES /ENVIRONNEMENT		
Activités centre ecohérent environnement « les journalistes mènent l'enquête »	Mars	9 enfants
Atelier développement durable goûté fruité et projection film	Mars	16 adultes e 14 enfants
Nettoyage du site et jeu	Mars	19 enfants
Atelier jardinage décoration des jardinières et plantation	Aout : 3 séances	Séance 1 : 4 enfants Séance 2 : 6 enfants Séance 3 : 8 enfants

ATELIERS PREVENTION / SANTE		
Initiation gestes de premiers secours pompiers sans frontières	Janvier / février /Mars	Séance 1 : 5 enfants Séances 2: 5 enfants Séance 3 : 15 Séance 4 : 12 enfants
Séance dépistage diabète association Diabaix	Mars	18 personnes
Atelier fête des fruits et légumes frais unis cité / cité du livre	Juin	9 enfants
Information sur le terrain Prévention des feux avec pompier sans frontière	Juillet	Sensibilisation de 10 adultes
Ateliers projet « manger sain manger bien » avec les ornicarinks	juin / Aout : 3 séances	Séance 1 :6 enfants Séance 2 : 15 enfants Séance 3 : 16 enfants

ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
Atelier découverte de la danse flamenco : avec une représentation FLASH MOB sur le terrain lors de la dernière séance « flash mob campo »	Janvier 2016 : 3 séances	Séance 1 : 14 enfants Séance 2 : 17 enfants Séance 3 : 19 enfants
Ateliers fabrication instruments de musique et cætera	Avril : 2 séances	Séance 1 : 10 enfants Séance 2 : 8 enfants
Ateliers théâtre : théâtre A Vitez dans le cadre du festival MOMAIX	Octobre	16 enfants
Atelier : droits de l'enfant : « je compte sur mes dix droits » avec les ornicarinks	Novembre	10 enfants
Animation découverte des percussions africaines : Africa foula	Novembre	12 enfants
Lecture de rue : Cite du livre	2 fois par mois	118 enfants



V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Forfait journalier

- 5 € par caravane avec son véhicule tracteur
- 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale
- 1,50€ par véhicule supplémentaire
- 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plus.

Prestations dispensées à titre payant

- Timbre poste : à la valeur faciale.
- Télécopie : 1 € TTC la feuille
- Photocopie : 0,30 € TTC la feuille.

Adhésion

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1^{er} janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire.
- Le montant fixé est de 20 euros par famille pour l'année 2015.
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de journées caravanes	9 335	10 905	10 307	7 471	8 509	8 376
Droits d'usage encaissés	41 451 €	48 470 €	42 442 €	33 658 €	35 998 €	34 942 €
Impayés	270 €	185 €	778 €	1 065 €	1 282 €	355 €

L'application du règlement intérieur doit là aussi se faire avec rigueur si l'on veut éviter tout dysfonctionnement. L'expérience montre que cela demande au gestionnaire de l'aire d'accueil de réaliser auprès des familles un travail régulier sur le rappel des termes de ce règlement, grâce notamment aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les familles.

Pourtant, le paiement du droit d'usage se fait de plus en plus difficilement pour deux raisons principales :

- Le vieillissement des équipements, du terrain et la localisation de l'aire d'accueil qui amènent de nombreuses discussions sur le coût de la prestation par rapport à la qualité des équipements.
- La baisse des rentrées financières pour les forains.

Au 31 Décembre 2016

- 7 familles sont en impayé de droits d'usage pour un montant total de 355 €

Familles	Dettes/Droit d'usage	Observations
Famille 1	80 €	Sortie en fraude + 2 Clés à facturer
Famille 2	155 €	Sortie en fraude + 1 Clé
Famille 3	70 €	Chèque impayé
Famille 4	10 €	Sortie en fraude
Famille 5	30 €	Devait venir solder, plus de liquidité
Famille 6	5 €	Plus de liquidité
Famille 7	5 €	Plus de liquidité
Total	355 €	

Interdit de terrain

Famille	Date de l'incident	Motifs	Date de fin interdiction
Famille 8	21/08/2016	Sortie en fraude avec enrouleur et bris de cadenas	En attente de remboursement des frais

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Un régisseur principal et son mandataire suppléant sont nommés par arrêté municipal de la Ville d'Aix en Provence pour la régie des recettes relative à la cantine scolaire.

La tarification de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2015/2016 était de 1.68 euros

L'école des Milles propose des N.A.P. (Nouvelles activités Périscolaires). Mais en accord avec ALOTRA, les enfants n'en bénéficient pas pour que le bus scolaire puisse les récupérer à la sortie de l'école à 15 h 45.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fax, photocopies	141,30€	251,40€	232,05€	171 €	435 €	186 €
Cartes d'adhérents	990 €	720 €	315 €	1460 €	985 €	1 300 €



4. Consommations et coûts des fluides

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Taux d'occupation annuel</i>	64%	75%	71%	51%	58%	57%

EAU	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution %
<i>Consommation en m3</i>	11 512	14 847	11 199	6 581	7 404	6 174	- 16,61
<i>Coût total en €</i>	19 365	23 531	17 879	7 810	10 764	9 261	- 13,96

ELECTRICITE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution %
<i>Consommation en kWh</i>	208 810	236 326	233 469	189 800	197 150	184 643	- 6,34
<i>Coût total en €</i>	30 435	33 485	38 535	29 489	30 291	30 680	1,28

TELEPHONIE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution %
<i>Coût total en €</i>	2 105	1 954	2 340	4 800	2 059	1 734	- 15,78

- Une baisse du taux d'occupation et une sensibilisation auprès des voyageurs explique la baisse de consommation des fluides, le tarif de l'électricité a légèrement augmenté.
- Les dépenses en téléphonie sont encore en baisse dû à une bonne maîtrise et un tarif négocié globalement par l'association.

B. Les subventions et participations

	2013	2014	2015	2016	Evolution %
Subventions	142 156 €	149 969 €	136 900 €	139 138 €	1,63
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	63 576 €	63 576 €	54 735 €	54 558 €	-0,32
CD 13 (Fonctionnement du Centre social)	7 633 €	9 274 €	7 774 €	0	-100,00
CAF (Fonctionnement du Centre social)	65 948 €	72 119 €	70 041 €	73 707 €	5,23
REGION PACA				6 530 €	+100,00
ALSH CEJ (financement des animations)	5 000 €	5 000 €	4 350 €	4 350 €	0
Participation Territoire du Pays d'Aix	91 388 €	93 439 €	95 098 €	96 036 €	+ 0,99

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitons chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ainsi, le nouveau décret n°2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil transforme l'aide forfaitaire de 132,45€ par place caravanes et par mois, en une aide déterminée par le nombre total de caravanes en occupation effective.

C. Rappel de faits de l'année 2016

Février :

- 01/02 Dégradation du poteau d'entrée par une entreprise de transport,
- 02/02 Réparation poteau, et fixation du plot plastique à l'entrée de l'aire,

Mars :

- 12/03 Incendie à l'entrée de la spa, il semblerait que le feu soit d'origine criminelle,
- 12/03 Feu des Roms pour brûler leurs déchets, Pompiers et police avertis,
- 29/03 Sortie en fraude et en dette de deux familles de voyageurs,

Mai :

- 18/05 Incendie entre la SPA et le Realtor, déclenché par les Roms,

Aout :

- 10/08 Incendie, zone de Marseille/Rognac/Vitrolles Evacuation du terrain et fermeture 24 h du terrain,

Septembre :

- 11/09 dégradation sur mur du bureau, angle et crépi arraché sur 30 cm de circonférence,

Novembre :

- 16/11 Feu des Roms et feu au grand passage (10 véhicules d'intervention),
- 27/11 problème psychiatrique chez un usager, depuis plusieurs jours, hospitalisation après dégradation sur leur propre véhicule,

Décembre :

- 05/12 Coupure ERDF prévue de 13h30 à 17h, prolongée jusqu'au lendemain, suite à un incident survenu lors du raccordement de l'aire de 80 places,
- 12/12 les roms tentent de créer un accès pour faire entrer des caravanes à côté des encombrants,
- 19/12 coupure de courant due à la destruction d'un poteau sur le Realtor 2 suite à un coup de vent,
- 26/12 conflit entre nos voyageurs et les Roms, police informée.

VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience et de la renforcer en veillant à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir un programme d'actions prioritaires pour donner un sens, une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'animation globale déployée sur le site qui repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil est restée très dynamique. En effet, le projet social 2014-2017 correspond prioritairement à cette volonté d'assurer la continuité des services proposés aux gens du voyage.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor, en 2016, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets »	p 49
2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 50
3) Album photos	P 52

Plaquette « Trier ses déchets »

Annexe 01

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?
 ☎ N°Aur 01 83 60 31 10 <http://dechets.aix-provence.fr>

Aire d'accueil d'Aix-en-Provence et La Mède
 Centre de triage
 70 - 520 - 800 - 100
 Déchets organiques
 20 - 150
 Déchets organiques
 40 - 120 - 80 - 50
 Déchets organiques
 40 - 120

Aire d'accueil de la Vallée
 Centre de triage
 40 - 120 - 80 - 100
 Déchets organiques
 40 - 120

LES intrus QUI NE SE RECYCLENT PAS SE JETTENT DANS VOTRE poubelle HABITUELLE

Trier ses déchets, un geste pour notre environnement
 Collecte et valorisation des déchets ménagers
 01 83 60 31 10

Attestation d'accès en déchèterie *
 Pays d'Aix
 Aiotra

LES EMBALLAGES COLLECTÉS SONT TRIÉS ET ACHÉVÉS VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Verre
 Bouteilles
 Pots, bocaux en verre

Emballages
 Boîtes métalliques
 Boîtes en plastique
 Boîtes, petits cartons, cartouches, boîtes d'œufs

Journaux / papiers
 Papiers, prospectus, journaux
 Magazines
 Enveloppes

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?
 ☎ N°Aur 01 83 60 31 10 <http://dechets.aix-provence.fr>

Attestation d'accès en déchèterie *
 Pays d'Aix
 Aiotra

Autorisation d'accès aux déchèteries du territoire de la communauté du Pays d'Aix pour une durée de 3 mois à partir du :

Volume maximum autorisé 1.5m³ par jour.

Nom :

N° immatriculation du véhicule concerné :

Signature et tampon après 48h d'accès obligatoire.

De accord et pérorer obligatoirement à l'arrivée de la déchèterie.

Trier ses déchets, un geste pour l'environnement, un plus pour la propreté...

Verre
 Bouteilles
 Pots, bocaux en verre

Emballages
 Boîtes métalliques
 Boîtes en plastique
 Boîtes, petits cartons, cartouches, boîtes d'œufs

Journaux / papiers
 Papiers, prospectus, journaux
 Magazines
 Enveloppes

LES EMBALLAGES COLLECTÉS SONT TRIÉS ET ACHÉVÉS VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Collecte → **Centre de tri** → **Tri** → **Conditionnement** → **Vérification**

Pour les autres déchets la déchèterie, le bon réflexe

A CHAQUE TYPE DE DÉCHETS SON CHÂSSIS REMPLI !

Attestation d'accès en déchèterie *
 Pays d'Aix
 Aiotra

Autorisation d'accès aux déchèteries du territoire de la communauté du Pays d'Aix pour une durée de 3 mois à partir du :

Volume maximum autorisé 1.5m³ par jour.

Nom :

N° immatriculation du véhicule concerné :

Signature et tampon après 48h d'accès obligatoire.

De accord et pérorer obligatoirement à l'arrivée de la déchèterie.

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos
fidèles amis et le respect
de tous, prenez soin d'eux !



Alotra
www.alotra.fr
www.agglo-paysd Aix.fr

Alotra
syndicat des gens du voyage

PAYS D'AIX
municipalités

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement Intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

Vous devez présenter au gestionnaire du foyer d'accueil des gens du voyage :

- Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage



- Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site !



- Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- cancé hépatique
- leptospirose
- parvovirose

- Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ces vaccins votre chien risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

- Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire
- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



Séjour des chiens

- Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Selon risque de comportement pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

- Soins recommandés pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

- Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)



- Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.



AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L254-3 À 254-6 DU CODE RURAL ART. R234-27 DU CODE RURAL		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE ART. L252-10, R234-15 DU CODE RURAL Artiende de microchip (au plus 150€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L254-19-1 À L254-25 DU CODE RURAL ART. R234-29 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (au plus 200€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R232-1 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (au plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L254-3 ET R254-4 DU CODE RURAL ART. R234-3, R234-4 et R234-5 DU CODE PÉNAL Contravention de 1^{re} classe (au plus 450€) ou 2^e classe (au plus 750€) ou 3^e classe (au plus 1500€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L254-8 DU CODE RURAL ART. R234-5-1 DU CODE RURAL Contravention de 1^{re} classe (au plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 1000€ et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R234-77, R234-84 À R234-86 B, R234-89 À R234-91, R234-93, R234-94 et L254-3 DU CODE RURAL Contravention de 2^e classe (au plus 1500€) ou 3^e classe (au plus 7500€) ou 4^e classe (au plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 1000€ et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT (réglement intérieur de l'aire d'accueil)

**TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE
DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.
ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA
PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR
À TOUT MOMENT !**

Album Photos

Annexe 03

Livret réalisé dans le cadre du projet « manger sain, manger bien »



Projet le Réaltor révé des enfants



Carnaval de la ville d'Aix en Provence atelier costumes canettes



Carnaval du Realtor avec l'école Tickno Niglo



Séance de dépistage diabète : Apport santé



Projet les Journalistes mènent l'enquête démarche centre ecohérent / projection du documentaire



Ateliers fabrication d'instruments de musique en argile et découverte des instruments de musique



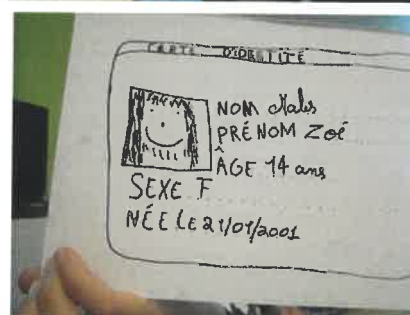
Atelier Bien être femme



Atelier Droits de l'enfant « Compte sur tes dix Droits »



Compte sur tes 10 droits



ACTIVITES sportives





**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE FUVEAU/MEYREUIL RIVES HAUTES



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE.....	5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2016.....	7
A. Régime financier et des biens.....	7
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	7
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus.....	8
3. État des variations du patrimoine immobilier.....	8
4. Situation des biens et immobilisation.....	8
5. Suivi du programme contractuel d'investissement.....	9
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés.....	9
7. Inventaire des biens désignés au contrat.....	9
8. Engagements à incidences financières.....	9
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien.....	9
B. Personnel et entretien.....	10
1. Effectifs du délégataire.....	10
2. Travaux réalisés en 2016, prévus en 2017.....	12
3. Autres travaux réalisés par la CPA et ALOTRA en 2016.....	15
4. Adaptations à envisager en 2017.....	16
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	17
A. Action de gestion.....	17
1. Moyens techniques.....	17
2. Services effectifs.....	19
B. Actions socio-éducatives et animations.....	25
1. Accueil et du suivi des familles.....	27
2. Scolarisation et soutien scolaire.....	29
3. Santé et prévention.....	30
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement.....	31
5. Activités de loisirs.....	32
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE.....	34
A. Tarification.....	34
1. Le droit d'usage.....	34
2. Perception du droit.....	34
3. Tarification cantine scolaire et services rendus.....	34
4. Consommations et coûts des fluides.....	35
B. Les subventions et participation.....	36
C. Rappel de faits de l'année 2016.....	36
VI. CONCLUSION.....	37
VII. ANNEXES.....	38

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gère essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2016, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 8 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuyeau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue pour le Territoire du Pays d'Aix.
 - **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - **L'Isle sur la Sorgue** pour la commune de l'Isle sur la Sorgue,
 - **Brignoles** pour la Communauté de Communes du Comté de Provence
 - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
 - **Salon La garenne** pour le SIVU des communes de Lançon de Provence, Pélissane et Salon de Provence
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERELIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin, Saint Joseph et Les Cèdres.;
- « Nouveau logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 5000 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage «LE REALTOR ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'aire d'accueil Rives Hautes pour l'année 2016.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage de FUYEAU/MEYREUIL **Rives Hautes**

Adresse de la structure

332, route de Fuyeau à Beaurecueil
Quartier Rives Hautes - 13710 Fuyeau
Tel.: 04.42.26.46.07 - Fax: 04.42.90.87.65
Mail : gl.fuyeau@alotra.fr

L'environnement du site :

- a) **Situation par rapport :**
- Au cadastre : parcelles de terrains n° 103 et 121 section AL d'une superficie totale de 23 913 m² (propriété du TPA). L'espace aménagé est de 10 000 m² environ
 - Au centre-ville : moins de 6 km du centre-ville de Fuyeau
 - Aux transports : Lignes routières départementales des Bouches du Rhône et du Var et lignes scolaires
 - Aux zones d'emploi : Rousset, Trets, Gardanne et Aix en Provence
 - Aux commerces et équipements publics : vers Fuyeau, Rousset, Trets, Gardanne et Aix en Provence
- b) **Environnement immédiat du site**
- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées
 - Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52
 - Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuyeau
 - Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 120 m² comprenant 1 espace accueil, 1 bureau pour la gestion locative, 1 bureau pour la gestion sociale, 1 bureau pour les permanences Protection Maternelle Infantile, 1 salle de réunion et d'animations, 1 cuisine, 2 WC pour personne à mobilité réduite, 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel, 1 local technique où sont regroupés les compteurs d'eau et d'électricité et 1 local pour l'outillage.
- A l'étage : 1 logement de fonction de 70 m² type F3, occupé par l'agent technique et sa famille.
- 7 blocs sanitaires doubles équipés
- 2 blocs sanitaires quadruples équipés
- 1 bloc sanitaire simple affecté PMR équipé

Au titre des biens et équipements :

- 5 conteneurs poubelles
- 1 unité de potabilisation d'eau
- 1 bassin de rétention des eaux de pluie
- 1 espace pour les encombrants à l'intérieur de l'aire
- 1 local à poubelles à l'entrée de l'aire
- 14 lampadaires sur mât avec interrupteur automatisé
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties
- 1 sortie de secours
- 4 places de parking privatives
- 1 aire de lavage

L'aire est clôturée par un grillage à mailles larges (conformément aux prescriptions du PLU de la commune de Fuveau), ce qui assure la sécurité des usagers présents sur l'équipement.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'entrée principale de l'aire d'accueil Rives Hautes se fait depuis la RD46.

- 23 places de 120 m2 minimum, dont 1 aménagée pour les PMR
- Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques
- 1 aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement)
- 1 espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans
- 1 espace loisirs

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la CPA, l'aire d'accueil Rives hautes est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 2013 et gérée par ALOTRA qui a été retenue pour la Délégation de Service Public des aires d'accueil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré du :

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU

Son Directeur général : Marc JEANJEAN

contact@alotra.fr

Organisme chargé des missions sociales :

ALOTRA a obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2017.

L'aire d'accueil Rives hautes fait appel aux activités et interventions proposées par l'équipe de l'aire d'accueil Le Réaltor.

La plupart des familles accueillies sur l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil Le Réaltor.

III. LES DONNEES COMPTABLES 2016

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2015	2016		
CHARGES	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
60 – Achats	55 428,45	43 456,48	-27,55%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	48 393,66	36 394,32	-24,80%	Baisse du TOC de 15 pts
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 734,11	1 587,77	-8,44%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	2 021,71	2 659,24	31,53%	Entretien courant
5 - Fournitures Admin & Autres	435,76	212,74	-51,18%	
6 - Animations / Actions sociales	2 843,21	2 602,41	-8,47%	
61 - Services extérieurs	5 770,59	9 203,18	59,48%	
2 - Locations mobilières et immo	821,65	2 164,80	163,47%	Photocopieuse + redevance TPA
3 - Entretien et réparation	3 220,32	5 167,52	60,47%	Entretien courant
5 - Assurance	1 455,76	1 601,16	9,99%	
6 - Documentation	8,86	8,86	0,00%	
7 - Cotisations diverses	264,00	260,84	-1,20%	FNASAT
62 - Autres services extérieurs	16 889,97	8 125,26	-51,89%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	14 999,13	5 658,96	-62,27%	Intérim (remplac Agent en 2015)
2 - Publicité, publications...		92,94	-	Carte de vœux et visite
3 - Déplt, Mission & Réception	594,38	535,42	-9,92%	Optimisation des déplacements
4 - Frais postaux et télécom	907,51	1 559,46	71,84%	
5 - Services bancaires	388,95	278,48	-28,40%	
63 - Impôts et taxes	3 359,78	4 412,18	31,32%	
1 - Impôts et taxes sur rémunération	3 163,78	4 412,18	39,46%	Absence maladie AT ¹ en 2015
2 - Autres impôts et taxes	196,00	-	-100,00%	
64 - Charges de personnel	46 616,36	63 871,09	37,01%	
1 - Rémunérations du personnel	30 988,02	43 182,45	39,35%	Absence maladie AT en 2015
2 - Charges sociales	15 628,34	20 688,64	32,38%	Absence maladie AT en 2015
65 - Autres charges de gestion courante	12 412,92	12 856,52	3,57%	
2 - Charges de Structure	12 406,00	12 406,00	0,00%	
Divers	6,92	450,52	6410,40%	
66 - Charges financières	11 303,14	9 243,79	-18,22%	
2 - Autres charges financières	11 303,14	9 243,79	-18,22%	Intéressement TPA
68 - Dotation amortissements, provisions	3 234,06	2 786,87	-13,83%	
1 - Dotations aux amortissements	2 967,06	2 786,87	-6,07%	
2 - Dotations aux provisions	267,00	-	-100,00%	
Total général	155 015,27	153 955,37	-0,69%	

Commentaires :

Les dépenses globales restent stables par rapport à 2015. La baisse des fluides s'explique par la baisse du taux d'occupation. La fourniture de petits équipements et l'entretien est en hausse et nécessaire pour un bon maintien des équipements. Le poste charge de personnel est en hausse car l'agent technique a été absent en 2015, en 2016 l'équipe complète a été présente toute l'année.

¹ AT : Agent Technique (nommé auparavant agent d'entretien et de maintenance)

b. Recettes et évolution

	2015	2016		
PRODUITS	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	58 199,57	47 327,54	-18,68%	
1 - Prestations d'hébergement	20 253,00	16 626,00	-17,91%	Baisse du Taux d'Occupation
2 - Fluides quittancés	37 924,26	30 692,64	-19,07%	Baisse du Taux d'Occupation
3 - Produits annexes	22,31	8,90	-60,11%	
74 - Subventions d'exploitation	118 818,11	117 236,90	-1,33%	
Territoire du Pays d'Aix	50 477,51	52 014,27	3,04%	Selon DSP
AGAA	68 340,60	65 222,63	-4,56%	Baisse du Taux d'Occupation + régul AGAA 2015 + 331,05
75 - Produits divers de gestion	9,59	49,48	415,95%	
Divers	9,59	49,48	415,95%	
78 - Reprise sur amortissement et prov.		267,00	-	
79 - Transfert de charges	1 742,48	1 358,87	-22,02%	Avantage en nature AT
Total général	178 769,75	166 239,79	-7,01%	

	2015	2016
RESULTAT GLOBAL	23 754 €	12 284 €

Ce résultat s'explique de la manière suivante :

Les dépenses globales restent stables et les produits sont en baisse dû à l'occupation moins importante en 2016 : Moins d'encaissement de droit d'usager et de fluide et un montant en baisse pour L'AGAA, calculée avec le taux d'occupation pour sa partie variable.

L'occupation de l'aire d'accueil a baissé de 15 points et est de 66 % pour 2016.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 825€ répartis en fonction de la masse salariale des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 231€ pour Rives Hautes

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Fuveau/Meyreuil Rives hautes	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :

Un véhicule Peugeot 207

1 ordinateur fixe équipé

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

5 ans pour les ordinateurs fixes

7 ans pour le véhicule.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse
- Ordinateur
- Imprimante
- Outillage.

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)
- Le véhicule Peugeot 207 (Cf. annexe 19 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année. Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

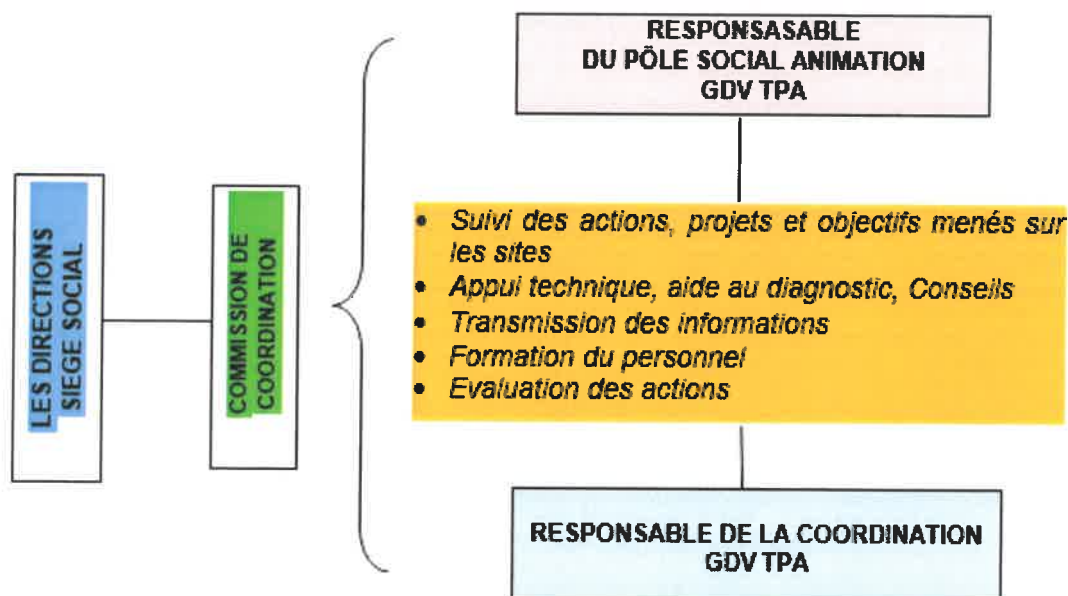
Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locative et coordinatrice	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau Bac	Du 01/01 au 31/12/16
Poste 2 / 1 ETP				
Agent Technique /Astreinte	Jean-François ARIAS	CDI	CAP plomberie/chauffagiste	Du 01/01 au 31/12/16

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation



La responsable du pôle social et animation des aires d'accueil du TPA assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La gestionnaire sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites. Nous notons que la plupart des familles ayant séjourné ou séjournant sur l'aire d'accueil Rives Hautes est domiciliée administrativement sur l'aire d'accueil Le Réaltor.

Le gestionnaire locatif effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du règlement intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'aire d'accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent technique

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc)
- Assure un service de proximité avec les résidents
- Entretenir l'aire d'accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

Les astreintes téléphoniques sont assurées par un agent d'astreinte le week-end et par l'agent d'entretien en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En 2016, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Formation sur la **Connaissance du public tsigane** animée par Giampaolo DEMONTIS – Sociologue ALOTRA le 20/05/2016 suivie par La responsable de la gestion locative/coordinatrice
- Formation sur **la gestion du bâti** les 11,12 et 18 octobre 2016, animée par l'UNAFO suivie par La responsable de la gestion locative/coordinatrice
- Formation sur **les dispositifs SEMM** (Société des Eaux) le 20/09/2016 animée par la SEMM suivie par La responsable de la gestion locative/coordinatrice
- Une formation **secouriste sauveteur du travail**, les 2 et 8 novembre 2016 avec le GIMS suivie par l'agent technique

En 2017, l'équipe bénéficiera de formations :

- L'accompagnement numérique des publics en difficulté,
- Habilitation électrique niveau 1
- Management de proximité

2. Travaux réalisés en 2016, prévus en 2017

			2016			2017		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois /jour	X			X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	X			X		
Nettoyage des abords de l'aire.	quotidien	Tous les jours	X			X		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X			X		
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	Avril/Mai 2016	X			X		
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Néant				X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	Mai 2016				X		
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	Septembre 2016	X			X		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Septembre/Décembre 2016	X			X		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Néant				X		

			2016			2017		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Juin 2016	X			X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Juin/Juillet 2016	X			X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	Selon besoins	Tout au long de l'année				X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	X			X		
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Neuf				X		
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Néant	X			X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Neuf						
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X			X		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année 2016	X			X		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Neuf				X		
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année 2016	X			X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Tout au long de l'année 2016		X		X		
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	Avril 2016	X					

			2016			2017		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	Plusieurs fois dans l'année	X					
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Avril 2016	X					
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	Juin/Août/octobre 2016	X			X		
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l'année 2016	X			x		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf				X		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf				X		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	Néant	X			X		
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Tout au long de l'année 2016				X		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Avril 2016				X		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Neuf				X		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Neuf				X		



3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2016

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
• Reprise du mur cuisine et pose de carrelage • Reprise d'un appui de fenêtre • Diagnostic des fissures du bâtiment principal et suivi tous les 3 mois • Pose d'une gouttière sur la toiture du local technique • Reprise et mise en place d'un solin d'étanchéité en pied de mur du local technique • Reprise des sols en béton désactivé fissurés (sur 2016/2017) • Mise aux normes des prises électriques extérieures des emplacements (sur 2016/2017)	• Réfection peinture de la barrière coulissante (Agent d'entretien) • Réfection en partie du sol de l'aire de jeux (Agent d'entretien) • Réfection de plusieurs écoulements de lavabo, écoulements éviers (Agent d'entretien) • Entretien et remplacement des 3 crapaudines de protection dans regard d'eau pluviale (Agent d'entretien) • Réfection peinture de tous les potelets et poteaux étendages (Agent d'entretien) • Remplacement des fils de tous les étendages (Agent d'entretien) • Entretien des espaces verts : taille des arbres et débroussaillage (Agent d'entretien) • Remplacement de plusieurs plantes (Agent d'entretien) • Remplacement de plusieurs prises électriques (Agent d'entretien) • Remplacement d'un disjoncteur (Agent d'entretien) • Peinture anti rouille sur tous les caches des WC et bas de portes des douches et WC et douches, (Agent d'entretien) • Remplacement de plusieurs mitigeurs d'évier et lavabo (Agent d'entretien) • Détartrage de tous les chauffe-eau (Agent d'entretien) • Débouchage et curage canalisation réseau pluvial (Azur vidange) 2 fois/an • Remplacement de 2 radiateurs soufflant de douche (Agent d'entretien) • Remplacement d'un thermostat de radiateur soufflant douche (Agent d'entretien) • Réparation de 2 manchons, fuite sur système arrosage automatique espaces verts (Agent d'entretien) • Remplacement de plusieurs abattants de WC (Agent d'entretien) • Remplacement d'un relais de contrôle (Entreprise ECB) • Réfection complète de la ligne VMC et chauffage (Entreprise ECB) • Remplacement de 2 relais limiteurs (Agent d'entretien) • Coffrage de notre boîte aux lettres (Agent d'entretien) • Pose de protection sur les arrêtes du mur espace encombrants (Agent d'entretien) • Entretien de toutes les climatisations des bureaux (entreprise Clim'Sman) • Réfection des poutres des auvents au Lazure • Réfections de tous les volets du bâtiment administratif et logement. • Réfection des 2 bancs de l'aire de jeux

4. Adaptations à envisager en 2017

Travaux à envisager	Commentaires
• Peinture des paillasses des évier • Pose de gouttières aux auvents • Remplacement d'un candélabre et de 2 panneaux grillagés • Remplacement de 3 panneaux grillagés à l'aire de jeux • Changement de 2 arbres morts	• Prise en charge par Alotra • Demande de prise en charge par le TPA • Prise en charge par l'assurance • Prise en charge par Alotra • Demande de prise en charge par le TPA

Commentaire : Les demandes d'adaptations 2016 sont renouvelées en 2017.



IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations électriques	Juillet 2016	Qualiconsult
Extincteurs	Mars 2016	ADI protection incendie
Eau potable	Décembre 2016 (tous les 6 mois)	ARS (agence régionale de la santé)

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnels	01/01/2016 au 31/12/2016	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI Protection Incendie
Travaux électriques	ECB
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	FOUQUE CHIMIE-SERVICE

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio- éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP territoire du pays d'Aix est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	
Pôle Insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Directeur du groupe scolaire La Barque	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	
Service Jeunesse de la ville de Fuveau	Institutionnel	Réalisation d'une action	Rencontre du centre aéré avec les voyageurs, animée par Peuple et Culture	
Culture du cœur 13	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	sorties cinéma, visite de musées concerts...	Convention signée

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Rencontre en musique auprès de nos publics	partenaire
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Action culturelle : « Les Uns les autres » Le temps des uns, le temps des autres Atelier de dessin, photo et vidéo	Prestataire
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire
Groupe Origen : Wellington Da Silva	Associatif	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation capoeira	Prestataire
Pompiers sans frontières	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Prévention	Prestataire
Pays en ville	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Thématique Alimentation	Prestataire
Amusiquons nous	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Découverte des instruments de musique	Prestataires
LES ORNICARINKS	Association	Réalisation d'actions concrètes	Accès à la culture	Prestataires



c. Agréments

- Agrément mutualisé pour l'aire d'accueil Rives Hautes avec Le Réaltor.

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'aire d'accueil

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

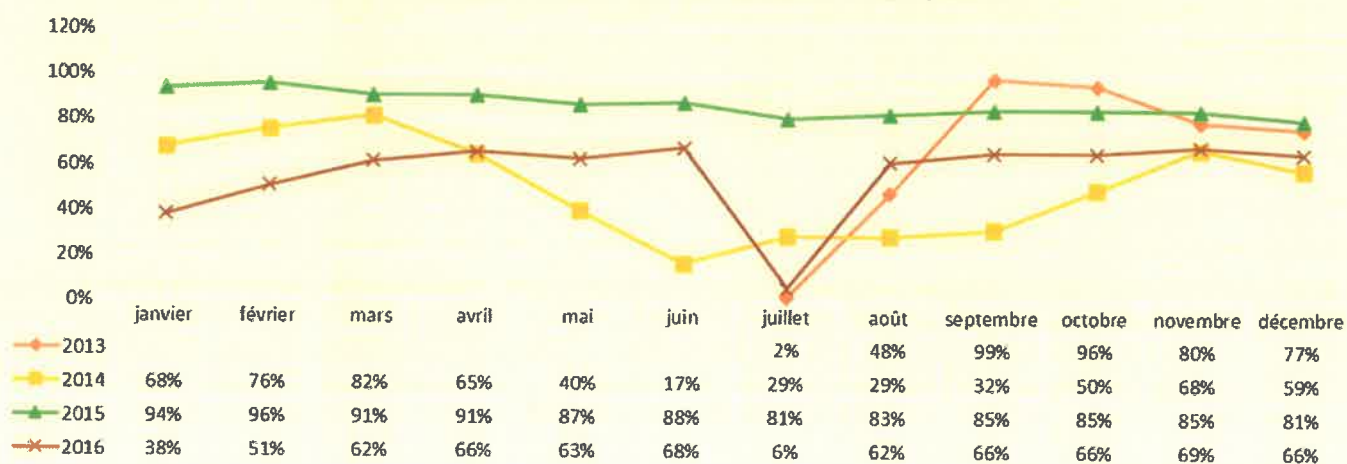
Chiffres du 01/01/2016 au 31/12/2016 :

	2013 6 mois	2014	2015	2016
Nombre de caravanes	72	228	249	269
Nombre total de personnes accueillies	186	583	564	654
Nombre de familles accueillies	53	151	153	183
Taux d'occupation annuel (%)	68 %	74 %	81%	66%
Nombre moyen journalier de caravanes	16	17	37	31
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52	41	50	61

Observations :

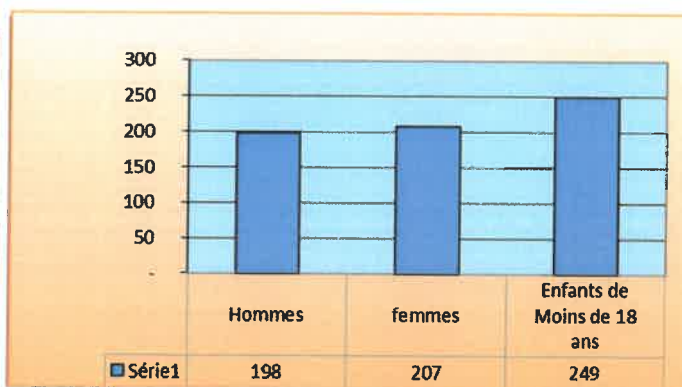
- Le taux d'occupation 2016 a baissé de 15 points par rapport à 2015.
- Nous constatons néanmoins une hausse de la moyenne du temps de séjour, de 11 jours comparativement à 2015.
- Il s'agit majoritairement des mêmes familles qui reviennent avec plaisir sur l'aire d'accueil de Rives hautes. Elles y apprécient le confort de l'équipement, ainsi que la qualité d'accueil de l'équipe en place.

TAUX OCCUPATION 2013/2014/2015/2016



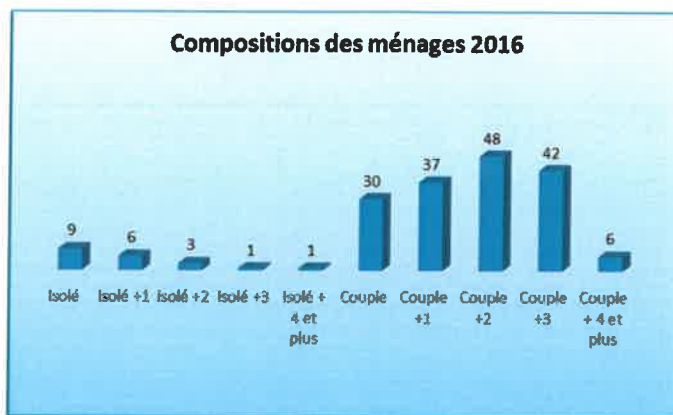
2016	Nombre nuitées	TOC
JANVIER	269	37,73%
FEVRIER	420	62,97%
MARS	598	83,87%
AVRIL	536	77,68%
MAI	367	51,47%
JUIN	622	90,14%
JUILLET	319	44,74%
AOÛT	345	48,39%
SEPTEMBRE	661	95,80%
OCTOBRE	443	62,13%
NOVEMBRE	667	96,67%
DECEMBRE	295	41,37%
TOTAL	5 542	66,01%

<u>Etat civil</u>	2013 6 mois	2014	2015	2016
Hommes	61	181	179	198
Femmes	58	169	170	207
Enfants de moins de 18 ans	67	233	215	249
Nombre d'adultes	119	350	349	405



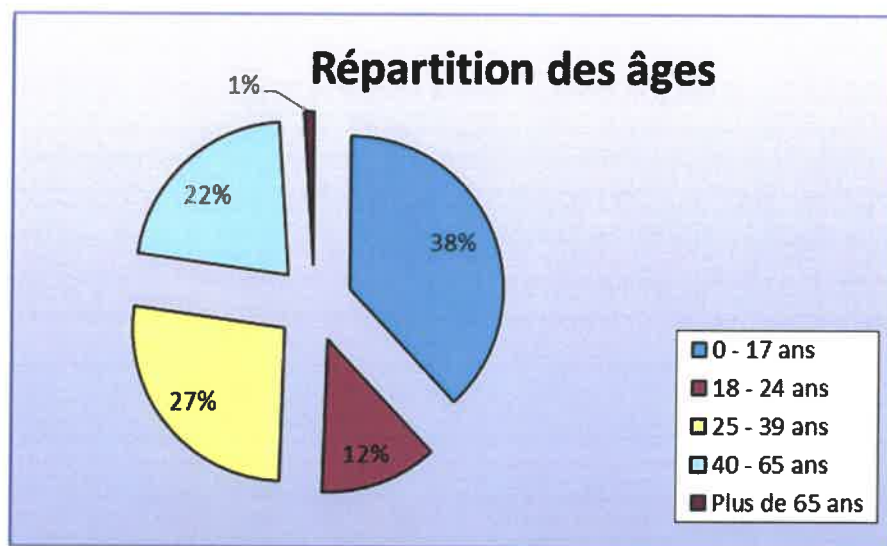
<u>Composition des ménages</u>	2013 6 mois	2014	2015	2016
Isolé	2	2	3	9
Isolé + 1	0	1	2	6
Isolé + 2	0	0	1	3
Isolé + 3	0	1	0	1
Isolé + 4 et plus	0	1	0	1
Couple	11	21	24	30
Couple + 1	11	27	41	37
Couple + 2	20	58	45	48
Couple + 3	7	28	25	42
Couple + 4 et plus	2	12	12	6

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017



Age des usagers

	2013 6 mois	2014	2015	2016
0 – 17 ans	67	233	215	249
18 – 24 ans	28	76	78	81
25 – 39 ans	39	136	123	175
41 – 65 ans	46	123	134	142
Plus de 65 ans	6	15	14	7



Commentaires :

Nous avons à faire à une population jeune. 38% du public accueilli est constituée d'enfants.

A l'âge de la retraite, les gens du voyage se sédentarisent et les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter l'aire d'accueil des gens du voyage.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, AAH², l'allocation spéciale vieillesse.

² Allocation Adulte Handicapé

b. Accueil

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2013 6 mois	2014	2015	2016
Nombre d'usagers	72	165	360	310
Nombre participants*	65	434	424	340

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil Rives Hautes est le deuxième équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix. Les 93 places famille disponibles (Aix en Provence - Fuveau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

La construction de l'aire Le Réaltor II de 80 places famille est fortement attendue par les voyageurs ainsi que par l'équipe de gestion en place. Il est vrai que l'aire Le Réaltor, 40 places, est vieillissante et ne correspond plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'aire Rives hautes remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du Territoire Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement appréciée par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire d'accueil assure des relations constantes avec les services de la Métropole Territoire Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'aire d'accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la gestion de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) :

- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille...)

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de l'entretien courant et des menues réparations des installations mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent d'entretien affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA. Une clef est remise aux familles qui utilisent le bloc sanitaire situé au fond de l'aire d'accueil.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...

- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public** : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi (fermeture à 17 h le vendredi). Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au respect du temps de séjour indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2013 6 mois	2014	2015	2016
Moins de 1 mois	17	79	54	120
De 1 à 2 mois	14	23	47	48
2 à 3 mois	11	27	30	6
3 à 4 mois	10	16	11	7
4 à 5 mois	1	2	9	2
5 à 6 mois	0	4	2	0

Durée moyenne de séjour par famille : 61 jours

	2013 6 mois	2014	2015	2016
Nombre de caravanes	72	228	249	269
Nombre de familles accueillies	53	151	153	183
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52	41	50	61
Dépassement des temps de séjour (en familles)	1	4	2	0
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	0

B. Actions socio-éducatives et animations

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un gestionnaire locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'aire d'accueil.

Ainsi, un projet social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur l'aire d'accueil relevant de la Délégation de service public, sur la période d'1er janvier 2011 au 31 décembre 2017.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à un Pôle Social et d'Animation. Ce Pôle Social et d'Animation a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- la connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- l'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'aire d'accueil «Le Réaltor», notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par l'agent gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'aire d'accueil «Le Réaltor» dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport, celui d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 12 ans**, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.



1. Accueil et du suivi des familles

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	2013 6 mois	2014	2015	2016
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	72	343	378	76
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	3	0	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	3	43	28	49

Observations : La mise en place des permanences sociales favorise la demande des familles en matière d'ouverture ou de maintien de droits. Pour les démarches administratives, les familles accueillies se déplacent facilement sur l'aire d'accueil du Réaltor pour rencontrer la gestionnaire sociale en dehors des permanences, ce qui explique la baisse du nombre d'interventions directement sur le site. Aussi, il n'y a pas eu d'instruction de demande RSA en 2016, sur l'aire d'accueil Rives Hautes. Toutefois, la gestionnaire sociale assure des entretiens réguliers avec les familles pour veiller au bon suivi des démarches.

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'aire d'accueil du Réaltor ;
- une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants... pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité). Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'aire d'accueil a été accueillie en 2013, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Aussi, un travail d'ouverture et de communication en direction des habitants des alentours s'est poursuivi en 2015, pour faire connaître notre public. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles s'est ainsi développé.

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat, un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

L'équipe cherche à développer et renforcer ce partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CG / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelle ALLIANZ

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

	2013 6 mois	2014	2015	2016
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	4	17	3	6
Elèves en primaire (Ecole de la Barque)	13	32	14	21

Malgré un taux d'occupation important sur l'aire d'accueil, la grande majorité refuse d'inscrire les enfants à l'école. Aucune raison nous semble valable au regard de l'accueil, des places réservées, de la cantine de l'école La Barque. Il s'agit là d'un manque de volonté des parents de voir leurs enfants apprendre à lire et à écrire. Pour y remédier, nous mobilisons régulièrement les familles pour inscrire leurs enfants à l'école, en rappelant notamment l'obligation scolaire mais aussi les termes du règlement intérieur de l'aire d'accueil.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée avant l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le règlement intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).

L'inscription est réalisée par la gestionnaire locative en lien avec le service enfance jeunesse et le service restauration scolaire de la ville de Fuveau.

Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain.

Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'aire d'accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.



Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

En accord avec la municipalité de Fuveau, les inscriptions sont effectuées par le responsable de site, qui se charge de transmettre tous les documents en mairie et à l'école primaire ou maternelle du groupe scolaire de la Barque.

A ce jour pas de transport scolaire effectuant les allers/retours mais nous noterons que cela ne gêne pas tellement les familles qui préfèrent accompagner leurs enfants à l'école qui se trouve à moins de 5 minutes de l'aire d'accueil en voiture.

Les inscriptions à la cantine sont aussi prises en charge par la responsable de site. Toutes ces démarches qui sont effectuées sur site, évitent aux parents de se déplacer en mairie et de rencontrer des difficultés lors des inscriptions. Depuis le 11/02/2014, la gestionnaire locative est nommée par arrêté municipal,

mandataire de la régie Restauration scolaire pour le compte et sous la responsabilité du gérant titulaire.

Les difficultés rencontrées

- Le manque de volonté des parents de scolariser leurs enfants
- La crainte de certains parents à scolariser les enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe voire la remise de courriers rappelant le règlement intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) ou parfois, à cause de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.

- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 9.90 € qui s'effectue sur le site internet de la MAE. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Projet de mise en place d'une « passerelle » entre les deux groupes scolaires qui accueillent les enfants scolarisés aux Milles et à la Barque.
- Contact régulier avec la Directrice du groupe scolaire de la Barque.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



3. Santé et prévention



Les Responsables PMI de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) de Gardanne nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

En termes de soins les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur le site du Réaltor.

Des infirmières libérales de Fuyeau se déplacent également à la demande des patients.

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'aire d'accueil Rives Hautes.

En 2016, le Pôle Social Animation a initié un partenariat avec l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) pour engager un diagnostic sur les problématiques de santé des familles accueillies et proposer des actions santé adaptées aux besoins repérés. Les premiers entretiens réalisés en 2017 ont fait apparaître la nécessité d'informer sur les bienfaits et les limites de la vaccination.



	2013	2014	2015	2016
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	0	0	65	0

Observations : Les familles font régulièrement appel au médecin généraliste. Même si un suivi médical semble régulier, il s'agit de proposer des informations qui répondent aux besoins des familles (prévention des addictions, conseils alimentaires,...). Pour cela, le Pôle Social Animation engage une démarche avec l'IFSI pour établir en 2017 des actions adaptées.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction, aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable. Les partenaires existants sont ceux qui interviennent sur l'aire d'accueil du Réaltor d'Aix en Provence.

Accès à la culture	2013 6 mois	2014	2015	2016
Personnes en animation culture, découverte	0	124	82	105

EDUQUER A L'OPERA

Le partenariat initié et développé en 2015 avec le service socio artistique du festival d'art lyrique d'Aix en Provence s'est poursuivi en 2016.

Le rapprochement du monde du lyrique et des voyageurs suscite toujours la curiosité, développe les sensibilités et crée des échanges.

Cette année, le service passerelle nous a proposé l'intervention de jeunes chanteurs lyriques pour cette nouvelle Rencontre en Musique sur l'aire d'accueil Rives Hautes.

L'une des invités Léa Desandre a été primée révélation des victoires de la musique classique 2017



La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS engagée

ANNEXE 01

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites

De plus, une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

La démarche PREVENTION CANINE engagée

ANNEXE 02

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société Protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

5. Activités de loisirs

Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants. Les activités menées permettent de sensibiliser les familles au respect des règles de vie d'un groupe et au respect d'autrui.

Activités de Loisirs	2013 6 mois	2014	2015	2016
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	65	231	184	196
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	0	4	93	39

La mise en place d'activités sur l'aire d'accueil Rives Hautes est en grande partie prise en charge par des partenaires extérieurs.

Le partenariat construit en 2016 sur cette aire d'accueil a davantage favorisé l'accès à la culture et la créativité, au détriment de la promotion familiale.



ACTIVITES DE LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ludothèque le cerf-volant	Toute l'année : 12 séances	72 enfants
Activités poterie sur le thème du printemps	Avril : 3 séances	Séance 1 : 8 enfants Séance 2 : 5 enfants Séance 3 : 10 enfants
Atelier construction d'instruments de musique en argile	Mai/ Juin 3 séances	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 10 enfants Séance 3 : 10 enfants
Atelier d'été	Juillet : 5 séances	Séance 1 : 5 enfants Séance 2 : 6 enfants Séance 3 : 6 enfants Séance 4 : 5 enfants séance 5 : 5 enfants
Animations gestionnaire locative jeux de société, activités dessin	Juillet ' demi-journées	26 enfants
Activité manuelle : l'usine à gaz	Septembre	16 enfants
PROMOTION FAMILIALE		
Spectacle clown	Février	24 enfants
Rencontre en musique : Festival d'art lyrique d'Aix en Provence	Juillet 2016	15 personnes
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES ENVIRONNEMENT		
Activités land art et printemps	Avril : 3 séances	Séance 1 : 6 enfants Séance 2 : 7 enfants Séance 3 : 7 enfants
ATELIERS PREVENTION SANTE		
Parcours Sportif Pompiers : parcours sportif	Mars : 1 séance	10 enfants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITES		
Atelier éveil musical : découverte des instruments d'ici et d'ailleurs	Février	15 enfants
Atelier initiation à la peinture africaine	Février	15 enfants
Atelier danse africaine	Mars	16 enfants
Atelier éveil musical et culturel	Mars et juin : 2 séances	
Atelier Art cessible : l'âne voyageur : découvertes d'exposition et de l'atelier de pratique autour de la démarche de l'artiste	Mars	16 enfants
Atelier éveil musical	Juin	15 enfants
Atelier initiation capoeira	Juillet : 3 séances	Séance 1 : 9 enfants Séance 2 : 9 enfants Séance 3 : 5 enfants



V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)

De janvier à décembre 2016

- Eau : 4,00 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2013 6 mois	2014	2015	2016
Nombre de journées caravanes	2831	6 197	6751	5 542
Droits d'usage encaissés (Fluide compris)	20 426 €	53 009 €	58 177 €	47 319 €
Impayés	0 €	0€	0€	0€

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement nous ne sommes pas sujets aux impayés.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille ; sur une base de revenus plancher à 1 500€, soit

- 1 enfant/foyer : 0,97€
- 2 enfants/foyer : 0,91€
- 3 enfants/foyer : 0,86€
- + de 4 enfants/foyer : 0,81€

Pour les N.A.P (mardi après-midi)

- 1 enfant/foyer : 1,09€
- 2 enfants/foyer : 0,92€
- 3 enfants/foyer : 0,76€
- + de 4 enfants/foyer : 0,59€

Tarifs garderie soir court (16h30-17h30)

- 1 enfant /foyer : 0,42€
- 2 enfants/foyer : 0,37€
- 3 enfants /foyer : 0,32€
- + de 4 enfants/foyer : 0,26€

Tarifs garderie soir long (16h30-18h30)

- 1 enfant/foyer : 0,77€
- 2 enfants /foyer : 0,66€
- 3 enfants/foyer : 0,56€
- + de 4 enfants/foyer : 0,45€

En matière d'encaissement de fonds publics, le gestionnaire de l'aire d'accueil Rives hautes est sous la responsabilité du régisseur de la mairie de Fuveau, qui vient récupérer ces fonds pour le Trésor Public.

4. Consommations et coûts des fluides

	2013 6 mois	2014	2015	2016
<i>Taux d'occupation annuel</i>	68%	74%	81%	66%

EAU	2013 6 mois	2014	2015	2016	Evolution %
Consommation en m3	2 500	4 203	3 913	2 997	- 23,41
Coût total en €	9 000	18 165	16 007	11 988	- 25,11

ELECTRICITE	2013 6 mois	2014	2015	2016	Evolution %
Consommation en kWh	54 409	191 976	204 588	158 715	- 22,42
Coût total en €	10 887	33 751	32 387	24 406	- 24,64

TELEPHONIE	2013 6 mois	2014	2015	2016	Evolution %
Coût total en €	1 509	1 899	808	1 411	74,63

- Une baisse du taux d'occupation et une sensibilisation auprès des voyageurs explique la baisse de consommation des fluides, le tarif de l'électricité a légèrement augmenté.

B. Les subventions et participation

	2013 6 mois	2014	2015	2016	Evolution %
Subventions	18 278 €	36 556 €	68 341 €	64 892 €	- 5,05
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	18 278 €	36 556 €	68 341 €	64 892 €	- 5,05
Participation Territoire du Pays d'Aix	34 360 €	49 596 €	50 477 €	52 014 €	3,04

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitons chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ainsi, le nouveau décret n°2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil transforme l'aide forfaitaire de 132,45€ par place caravanes et par mois, en une aide déterminée par le nombre total de caravanes en occupation effective. Compte tenu de la superficie de chaque place famille, l'aire d'accueil Rives Hautes bénéficie de la prise en compte de 23 places familles soit 46 places caravanes.

C. Rappel de faits de l'année 2016

Mai, juin, juillet 2016 :

- Durant cette période, nous constatons depuis 2014, la venue régulière d'une trentaine de familles « Gypsies ou Travellers » Irlandaises et Anglaises. Celles-ci ont pris l'habitude de venir sur notre site pour plusieurs raisons, prendre des vacances dans le sud et également « To do business ». Ils apprécient les équipements de l'aire d'accueil et notre accueil. Nous ne rencontrons pas de problème particulier avec ces familles, si ce n'est qu'il faut contenir leurs habitudes festives en soirée et cadrer les enfants.

27 juin 2016 :

- Comité de suivi durant lequel ont été présentés les projets des futures aires d'accueil d'Aix en Provence et de Bouc Bel Air et présentation du nouveau vice-président, délégué aux gens du voyage du territoire du pays d'Aix de la métropole Aix Marseille Provence, monsieur Joël Mancel, maire de Beaurecueil.

Au cours de l'année :

- Passage régulier de la police municipale et de la gendarmerie.

VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Fuyeau/Meyreuil, Rives Hautes a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil et d'étendre son périmètre dans la cadre de la convention de DSP avec le Territoire du Pays d'Aix.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

Les nombreux témoignages de satisfaction des voyageurs séjournant à Rives Hautes et la forte fréquentation de cette aire d'accueil, démontrent la pertinence du choix qualitatif fait par le territoire du Pays d'Aix pour la construction de ce type d'équipement public.

L'animation globale déployée sur le site repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage Rives hautes, en 2016, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaqueette « Trier ses déchets »	p 39
2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 40
3) Album photos	P 42

Plaquette « Trier ses déchets »

Annexe 01

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?

N° Anur 01 82 22 10 10

<http://trierdéchets.org/la-poubelle>

Aire d'accueil d'été - en itinérance	
Site de la Poste	
Chargement des poubelles	Ré - 12h / 13h - 15h
Chargement des poubelles	Ré - 15h
Site de la Poste	
Chargement des poubelles	Ré - 12h / 13h - 15h
Chargement des poubelles	Ré - 15h
Site de la Poste	
Chargement des poubelles	Ré - 12h / 13h - 15h
Chargement des poubelles	Ré - 15h

les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

LES intrus QUI NE SE RECYCLENT PAS SE JETTENT DANS VOTRE poubelle HABITUELLE

En déposant votre verre dans les automates d'apport volontaire, votre geste contribue à faire progresser la recherche scientifique.

Trier ses déchets, un geste pour notre environnement

Attestation d'accès en déchèterie

Trier ses déchets, un geste pour l'environnement, un plus pour la propreté...

Verre

Bouteilles

Pots, bocaux en verre

Emballages

Bouteilles en plastique

Boîtes, petits cartons, cartonnages, boîtes d'œufs

Journaux / papiers

Papier, prospectus, journaux

Magazines

Enveloppes

LES EMBALLAGES COLLECTÉS SONT TRIÉS ET ACHÉMINÉS VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE.

Collecte → Centre de tri → Transformation → Carbone → Valorisation

Pour les autres déchets la déchèterie, le bon réflexe

Attestation d'accès en déchèterie

Autorisation d'accès aux déchèteries du territoire de la communauté de Pays d'Aix pour une durée de 3 mois à partir du :

Volumen maximum autorisé 1.5m³ par jour.

N° immatriculation du véhicule autorisé :

Signature et tampon de la déchèterie

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



HomeAgglo
www.alotra.fr
www.agglo-paysd'aix.fr

Alotra
syndicat des communes
du Pays d'Aix

Communauté du
PAYS D'AIX
syndicat des communes
du Pays d'Aix

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX Les animaux sur les aires d'accueil



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

① Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage



② Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{re} catégorie est interdit sur le site !



③ Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- cancé hépatique
- leptospirose
- parvovirose

> Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ses vaccins, votre chien risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

④ Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Soins des chiens

① Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

② Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

③ Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)



④ Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Interventions des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.



AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L254-1 À 254-4 DU CODE RURAL ART. R254-57 DU CODE RURAL		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE ART. L252-10, R252-15 DU CODE RURAL Ami(e) de l'homme (ou plus) (50€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L251-19-1 À L251-25 DU CODE RURAL ART. R251-2 DU CODE RURAL Contravention 2^e classe (ou plus) (50€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R252-1 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (ou plus) (50€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L254-3 ET R254-4 DU CODE RURAL ART. R254-3, R254-4 et R254-5 DU CODE PÉNAL Contravention de 1^{er} (ou plus) (50€) et/ou plus (50€) ou 2^e classe (ou plus) (50€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L254-8 DU CODE RURAL ART. R254-3-1 DU CODE RURAL Contravention de 1^{er} classe (ou plus) (50€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ OU ABANDON INTERDIT ART. 521-4 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 jours et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R254-77, R254-84 À R254-86 B, R254-89 A, R254-91, R254-92, R254-93 et L254-3 DU CODE RURAL Contravention de 1^{er} (ou plus) (50€), 2^e (ou plus) (50€) ou 3^e classe (ou plus) (50€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 521-4 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 jours et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT Règlement Intérieur de l'aire d'accueil

**TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE
DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.
ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA
PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR
À TOUT MOMENT !**

Atelier art plastique





DISPOSITIF PRODAS
Association Pompiers Sans Frontières
Parcours sportif pompiers.



Festival d'art lyrique d'Aix en Provence service socioéducatif : Rencontre en musique

« Chants lyrique »



Ateliers d'éveil musical





MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE LA MALLE



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III.	LES DONNEES COMPTABLES 2016	7
A.	Régime financier et des biens	7
1.	Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	7
2.	Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	8
3.	État des variations du patrimoine immobilier.....	8
4.	Situation des biens et immobilisation	8
5.	Suivi du programme contractuel d'investissement	9
6.	État des autres dépenses de renouvellements réalisés	9
7.	Inventaire des biens désignés au contrat.....	9
8.	Engagements à incidences financières.....	9
9.	État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	9
B.	Personnel et entretien	10
1.	Effectifs du délégataire	10
2.	Travaux réalisés en 2016, prévus en 2017	12
3.	Autres travaux réalisés par la TPA et ALOTRA en 2016.....	14
4.	Adaptations à envisager en 2017	14
IV.	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	15
A.	Action de gestion	15
1.	Moyens techniques	15
2.	Services effectifs	16
B.	Actions socio-éducatives et animations	21
1.	Accueil et du suivi des familles.....	22
2.	Scolarisation et soutien scolaire.....	24
3.	Santé et prévention.....	24
4.	Accès à la culture et à la découverte de son environnement	24
5.	Activités de loisirs.....	24
V.	COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	25
A.	Tarification	25
1.	Le droit d'usage.....	25
2.	Perception du droit	25
3.	Tarification cantine scolaire et services rendus	25
4.	Consommations et coûts des fluides	26
B.	Les subventions et participation	26
C.	Rappel de faits de l'année 2016	27
VI.	CONCLUSION.....	27
VII.	ANNEXES	28

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gère essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2016, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 8 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - o **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane-Collongue pour le Territoire du Pays d'Aix.
 - o **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - o **L'Isle sur la Sorgue** pour la commune de l'Isle sur la Sorgue,
 - o **Brignoles** pour la Communauté de Communes du Comté de Provence
 - o **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
 - o **Salon La garenne** pour le SIVU des communes de Lançon de Provence, Pélissane et Salon de Provence
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERELIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin, Saint Joseph et Les Cèdres.;
- « Nouveau logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 5000 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor. Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'aire d'accueil La Malle pour l'année 2016.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage de BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE La Malle

Adresse de la structure

260, avenue du Pin Porte Rouge
Quartier La Malle – 13320 Bouc Bel Air
Tel.: 04.42.60.93.90 - Fax: 04.42.63.05.58
Mail : gl.lamalle@alotra.fr

L'environnement du site :

- A 14 km d'Aix-en-Provence et 14 km de Marseille
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne
- Accessible par la RD 8^N
- Proche des voies de circulation A 51, RD 6 et RD8^N ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines
- A proximité des services de transports publics vers Aix en Provence et Marseille

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 221 m² abritant les services administratifs et d'accueil composés par 1 hall accueil, 1 bureau et sa banque pour la gestion locative, 1 bureau pour la gestion sociale, 1 bureau pour les permanences Protection Maternelle Infantile, 1 salle de réunion et d'animations, 1 espace cuisine, 2 WC, 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel, 1 atelier et des locaux techniques pour les chauffe-eau, le rangement d'outillage et les pompes à chaleur et 1 local technique centralisé pour le système de télégestion, prépaiement et l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 logement de fonction de type F3 d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant d'un garage privatif, occupé par l'agent technique et sa famille.
- 10 blocs sanitaires doubles de 18m² chacun en surface de plancher
- 10 blocs sanitaires individuels de 9m² chacun en surface de plancher
- 1 local pour containers à poubelles
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants et le tri sélectif

Au titre des biens et équipements :

- 6 conteneurs à poubelles
- 1 espace de collecte d'objets encombrants
- 18 candélabres d'éclairage et 11 candélabres pour la voie d'accès
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules
- 1 boulodrome
- 1 aire de jeux pour les enfants de 1 à 6 ans, également dotée d'une table de Ping-Pong
- 1 barrière de régulation des entrées/sorties
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales (mutualisé)
- Equipement raccordé au réseau d'assainissement public
- Equipement disposant de la distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts)

L'aire est clôturée par un grillage à mailles larges (conformément aux prescriptions du PLU de la commune de Bouc Bel Air), ce qui assure la sécurité des usagers présents sur l'équipement.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'entrée principale de l'aire d'accueil La Malle se fait depuis la RD8^N.

- 30 places de 120 m2 minimum, dont 2 affectées aux PMR
- Chaque place dispose de : 1 WC isolé, 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée, 1 évier et sa paillasse, 1 espace cuisine/buanderie, 1 auvent, 1 accès à l'énergie électrique, 1 accès à l'adduction d'eau potable, 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques, 1 bouton poussoir pour le réarmement manuel du disjoncteur électrique, 1 voyant indicateur de consommation des fluides, 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité), 120 m² environ pour le stationnement des véhicules et 1 étendoir à linge.
- 1 aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement)
- 1 espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans
- 1 espace loisirs

Date de prise en gestion : 26 septembre 2016

Date de mise en service : 9 décembre 2016

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré du :

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU

Son Directeur général : Marc JEANJEAN

contact@alotra.fr

Organisme chargé des missions sociales :

ALOTRA a obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2017.

L'aire d'accueil La Malle fait appel aux activités et interventions proposées par l'équipe de l'aire d'accueil Le Réaltor.

La plupart des familles accueillies sur l'aire d'accueil de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil Le Réaltor.

III. LES DONNEES COMPTABLES 2016

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2016	
CHARGES	Réalisé	Commentaires
60 – Achats	10 150,80	Prise en gestion le 26 septembre 2016 et Ouverture officielle de l'Aire le 9 décembre 2016
1 - Achats non stockés (eau, élec)	4 408,37	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	3 970,30	
5 - Fournitures Admin & Autres	1 154,89	
6 - Animations / Actions sociales	617,24	
61 - Services extérieurs	590,90	
2 - Locations mobilières et immo	248,40	
3 - Entretien et réparation	100,00	
5 – Assurance	242,50	
62 - Autres services extérieurs	275,50	
3 - Déplt, Mission & Réception	26,78	
4 - Frais postaux et télécom	34,00	
5 - Services bancaires	81,83	
63 - Impôts et taxes	888,27	
1 - Impôts et taxes sur rémunération	888,27	
64 - Charges de personnel	19 344,43	
1 - Rémunérations du personnel	13 647,10	
2 - Charges sociales	5 697,33	
65 - Autres charges de gestion courante	3 726,75	
2 - Charges de Structure	3 726,75	
Total général	34 976,65	

b. Recettes et évolution

	2016	
PRODUITS	Réalisé	Commentaires
70 - Prestations de services	7 793,40	Prise en gestion le 26 septembre 2016 et Ouverture officielle de l'Aire le 9 décembre 2016
1 - Prestations d'hébergement	1 902,00	
2 - Fluides quittancés	4 231,41	
3 - Produits annexes	1 659,99	
74 - Subventions d'exploitation	24 728,85	
Territoire du Pays d'Aix	17 625,03	
DDRDJSCS : AGLS / AGAA	7 103,82	
79 - Transfert de charges	228,69	
Total général	32 750,94	

	2016
RESULTAT GLOBAL	- 2 226 €

Ce résultat s'explique de la manière suivante :

- ⇒ La prise en gestion par Alotra de l'aire s'est faite le 26 septembre 2016 mais l'ouverture aux usagers n'a pu être effective que le 9 décembre 2016 (obtention du Consuel). Beaucoup de dépenses notamment les charges de personnel ont démarré plus de 2 mois avant de percevoir les droits d'usagers, fluides et AGAA.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 825 € répartis en fonction de la masse salariale des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 0 € pour La Malle en 2016

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Bouc Bel Air/ Simiane-Collongue La Malle	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :

1 ordinateur fixe équipé

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.
5 ans pour les ordinateurs fixes

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse
- Ordinateur
- Imprimante
- Outillage.

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - annexe 18 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année. Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.



B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

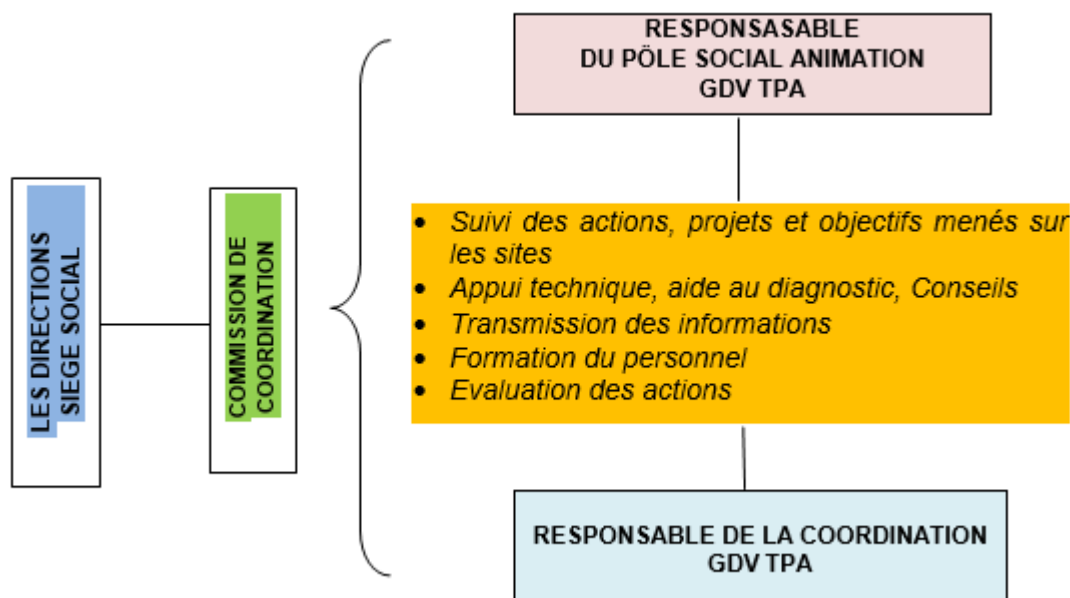
Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locatif	Denis FUCHS	CDI	Agent de maîtrise	Du 03/10 au 31/12/16
Poste 2 / 1 ETP				
Agent Technique /Astreinte	Ménasse SOLOMON	CDI	Employé	Du 03/10 au 31/12/16

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation



La responsable du pôle social et animation des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs

- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La gestionnaire sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites.

Le gestionnaire locatif effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du règlement intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'aire d'accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent technique

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc)
- Assure un service de proximité avec les résidents

Les astreintes téléphoniques sont assurées par un agent d'astreinte le week-end et par l'agent technique en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

Des formations seront proposées par ALOTRA à l'équipe de l'aire d'accueil La Malle en 2017.



Equipe ALOTRA

2. Travaux réalisés en 2016, prévus en 2017

			2016			2017		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/jour	X			X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	X			X		
Nettoyage des abords de l'aire.	quotidien	Tous les jours	X			X		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X			X		
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	Neuf				X		
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Néant				X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	Neuf				X		
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	Neuf				X		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Neuf				X		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Neuf				X		
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Neuf				X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Neuf				X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	Selon besoins	Neuf				X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Neuf				X		
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Neuf				X		

			2016			2017		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Neuf				X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Neuf						
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Neuf				X		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Neuf				X		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Neuf				X		
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Neuf				X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Neuf				X		
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	Neuf						
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	Neuf						
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Neuf						
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	Neuf				X		

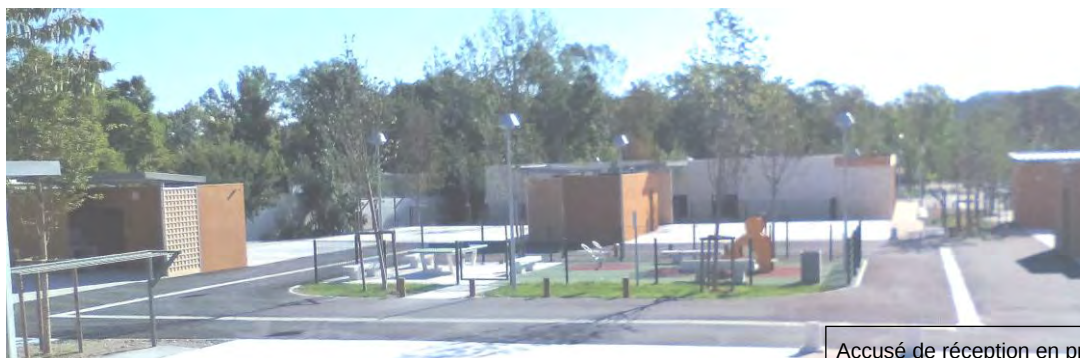
			2016			2017		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Neuf				x		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf				x		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf				x		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	Neuf				x		
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Neuf				x		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Neuf				x		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Neuf				x		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Neuf				x		

3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2016

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
• Néant	• Néant

4. Adaptations à envisager en 2017

Travaux à envisager	Commentaires
• Néant	• Néant



IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

<i>Contrôles effectués</i>	<i>dates</i>	<i>Prestataires</i>
Installations électriques	A faire en 2017	Qualiconsult
Extincteurs	A faire en 2017	ADI protection incendie
Eau potable	A faire en 2017	ARS (agence régionale de la santé)

<i>Assurances</i>	<i>Dates</i>	<i>Prestataires</i>
Multirisques professionnels	01/10/2016 au 31/12/2016	ALLIANZ Cabinet SESAME

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio- éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP territoire du pays d'Aix est le délégant.

c. Agréments

- Agrément mutualisé pour l'aire d'accueil La Malle avec Le Réaltor.



2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'aire d'accueil

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

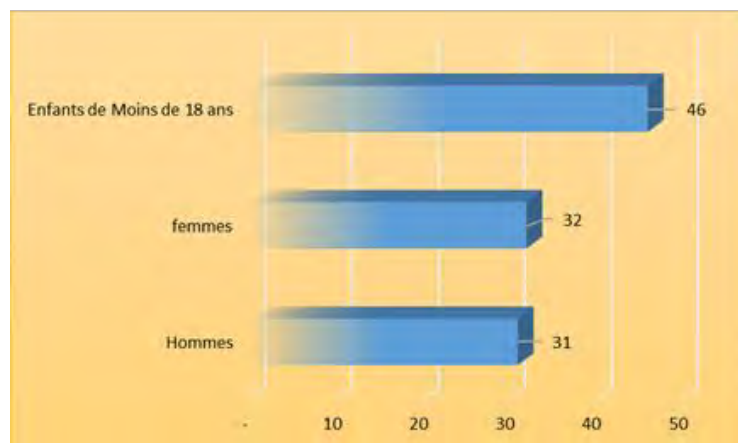
Chiffres du 09/12/2016 au 31/12/2016 :

	2016
Nombre de caravanes	48
Nombre total de personnes accueillies	109
Nombre de familles accueillies	33
Taux d'occupation (%)	96%
Nombre moyen journalier de caravanes	14
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	19

2016	Nombre nuitées	TOC
DECEMBRE (22 jours)	634	96,06%
TOTAL	634	96,06%

Etat civil

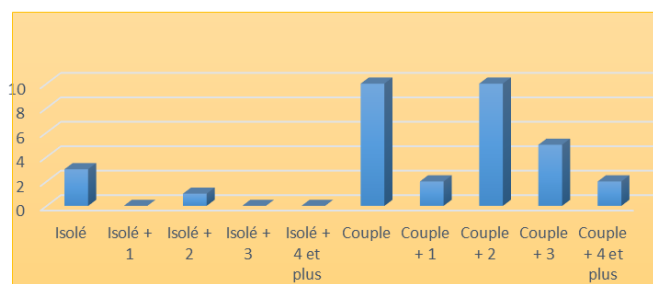
	2016
Hommes	31
Femmes	32
Enfants de moins de 18 ans	46
Nombre d'adultes	63



Composition des ménages

	2016
Isolé	3
Isolé + 1	0
Isolé + 2	1
Isolé + 3	0
Isolé + 4 et plus	0
Couple	10
Couple + 1	2
Couple + 2	10
Couple + 3	5
Couple + 4 et plus	2

Composition des ménages 2016



Répartition par âge

**Age des usagers**

	2016
0 – 17 ans	46
18 – 24 ans	3
25 – 39 ans	31
41 – 65 ans	19
Plus de 65 ans	10

Commentaires :

Nous avons à faire à une population jeune. 42% du public accueilli est constituée d'enfants.

A l'âge de la retraite, les gens du voyage se sédentarisent et les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter l'aire d'accueil des gens du voyage.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, AAH¹, l'allocation spéciale vieillesse.

¹ Allocation Adulte Handicapé

b. Accueil

L'aire d'accueil a été ouverte au public le 9 décembre 2016. L'accueil a été axé sur l'installation des familles, ce qui explique l'absence de statistiques dans cette rubrique.

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil La Malle est le troisième équipement aménagé, géré et animé sur le Territoire du Pays d'Aix. Les 93 places famille disponibles (Aix en Provence - Fuveau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

L'aire La Malle remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du Territoire Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement appréciée par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire de Stationnement assure des relations constantes avec les Services de la Métropole Territoire Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'aire d'accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école).

- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille...)

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA. Une clef est remise aux familles qui utilisent le bloc sanitaire situé au fond de l'aire d'accueil.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public** : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi (fermeture à 17 h le vendredi). Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des

modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2016
Moins de 1 mois	33
De 1 à 2 mois	0
2 à 3 mois	0
3 à 4 mois	0
4 à 5 mois	0
5 à 6 mois	0

Durée moyenne de séjour par famille : 19 jours

	2016 Du 09 au 31/12/2016
Nombre de caravanes	48
Nombre de familles accueillies	33
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	19
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0
Nombre de procédures justice engagées	0

B. Actions socio-éducatives et animations

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un gestionnaire locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'aire d'accueil.

Ainsi, un projet social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur l'aire d'accueil relevant de la Délégation de service public, sur la période d^u 1er janvier 2011 au 31 décembre 2017.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à **un Pôle Social et d'Animation**. Ce Pôle Social et d'Animation a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- la connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- l'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'aire d'accueil Le Réaltor, notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par l'agent gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'aire d'accueil Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport, celui d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 12 ans**, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.



Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et du suivi des familles

L'aire d'accueil a été ouverte au public le 9 décembre 2016. L'accueil a été axé sur l'installation des familles, ce qui explique l'absence de statistiques dans cette rubrique.

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif se traduisant par :**

- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'aire d'accueil du Réaltor ;
- une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants... pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment

avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité). Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'aire d'accueil a été accueillie en 2016, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Mais le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles reste à développer

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat, un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

En 2017, l'équipe cherchera à développer et renforcer ce partenariat. Nous proposerons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CG / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelle ALLIANZ

2. Scolarisation et soutien scolaire

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée avant l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le règlement intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).

Toutefois, dès décembre 2016, les familles se sont vues refuser l'inscription de leurs enfants dans les écoles primaires de Bouc Bel Air et Simiane-Collongue. Sur intervention du directeur du CASNAV et de l'Inspecteur d'Académie compétent, ces enfants ont finalement pu avoir accès aux écoles mais ils ne peuvent avoir accès à la cantine scolaire et aux services de garderie. Cette situation n'encourage pas les parents à scolariser leurs enfants à l'école. La plupart des pères de famille travaillent et les mères majoritairement non véhiculées ne peuvent pas aller récupérer leurs enfants. Les écoles élémentaires et maternelles se trouvent, dans chacune des localités, à durées de trajet égales en voiture, 8 minutes environ.

Le partenariat avec les écoles de Bouc Bel Air et de Simiane reste à construire dès janvier 2017, pour permettre la scolarisation des enfants avec un accès à l'ensemble des services.

3. Santé et prévention

Ce domaine sera à développer en 2017

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Ce domaine sera à développer en 2017

5. Activités de loisirs

Les animations s'organisent les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants. Les activités menées permettent de sensibiliser les familles au respect des règles de vie d'un groupe et au respect d'autrui.

Ce domaine sera à développer en 2017



V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)

En décembre 2016

- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2016
Nombre de journées caravanes	634
Droits d'usage encaissés (fluides compris)	6 133 €
Impayés	0 €

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes pas sujets aux impayés.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Fin décembre 2016, les enfants n'avaient pas accès aux services de la cantine et des activités périscolaires.



4. Consommations et coûts des fluides

	2016
Taux d'occupation (%)	96 %

EAU	2016
Consommation d'eau en m3	301
Coût total en €	1 240

ELECTRICITE	2016
Consommation électrique en kWh	29 300
Coût total en €	3 168

TELEPHONE (fixe, mobile et internet)	2016
Coût total des consommations en €	35

Il est à rappeler que ces consommations ne concernent que 22 jours de fonctionnement.

B. Les subventions et participation

	2016
Subventions	7 104 €
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	7 104 €
Participation Territoire du Pays d'Aix	17 625 €

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, une subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2) est sollicitée auprès de la Direction Régionale Départementale Jeunesse Sport Cohésion Sociale. Un nouveau décret n°2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil a transformé l'aide forfaitaire de 132,45€ par place caravanes et par mois, en une aide déterminée par le nombre total de caravanes en occupation effective. Compte tenu de la superficie de chaque place famille, l'aire d'accueil La Malle bénéficie de la prise en compte de 30 places familles soit 60 places caravanes.

C. Rappel de faits de l'année 2016

26 septembre 2016 :

- Prise en gestion par Alotra

18 octobre 2016 :

- Inauguration de l'aire d'accueil

9 décembre 2016

- Obtention du Consuel
- Ouverture au public de l'aire d'accueil La Malle

VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue La Malle permet à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil et d'étendre son périmètre dans la cadre de la convention de DSP avec le territoire du Pays d'Aix.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

Les nombreux témoignages de satisfaction des voyageurs séjournant à La Malle et la forte fréquentation de cette aire d'accueil dès son ouverture, démontrent la pertinence du choix qualitatif fait par le Territoire du Pays d'Aix pour la construction de ce type d'équipement public.

L'animation globale reste à déployer sur ce site et doit reposer en 2017, sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage La Malle, en 2016, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Article de presse La Provence	p 29
2) Lettre d'Information	p 30

Pays d'Aix

Mardi 19 octobre 2016
www.laprovence.com

9

La Malle : les gens du voyage inaugurent l'aire d'accueil

BOUC-BEL-AIR/SIMIANE-COLLONGUE L'équipement, d'un coût de 3,2 M€, réalisé par le territoire du pays d'Aix, offre 30 places. Il vient renforcer les sites d'Aix et de Fuveau

Dans la salle commune, des livres pour enfants garnissent les étagères et les gosses testent l'espace de jeux extérieur. À peine livré et, à vrai dire, pas encore officiellement ouvert, si bien qu'il n'y a ni eau chaude, ni électricité, l'aire d'accueil pour les gens du voyage de La Malle de Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue est déjà pleine comme un œuf : une trentaine de places de caravanes, sur un ancien champ face à la église, que longent quelques villas – situées sur la commune de Cabrières-Lachapelle, mais (LR) de Bouc, le concède : il a fallu en faire, des séances de médiation, notamment à cause de la levée de bouillottes des riverains. Un haut mur d'enceinte en témoigne.

Lors de l'inauguration hier, élus et acteurs sociaux ont préféré se pencher sur cet espace de vie fonctionnel réalisé par les architectes Baille et Gaurier qui se sont largement inspirés de l'aire de Fuveau, placée de 200 arbres. Sociétés individuelles, zone de lavage pour véhicules, bouillottes, crèches et salles de réunion agrémentent le site qui pourra accueillir 30 personnes dans l'année soit 150 familles. Des gens du voyage, souvent des auto-entrepreneurs, qui travaillent sur les marchés ou les chantiers de maçonnerie ou d'élagage, où la route les porte. Autre gène du site : les gens du voyage ont dû à trois mois sur la même aire puis trois consécutifs espaces, moyennant 30/jour, plus la consommation



Les enfants ont pris rapidement possession des lieux, joliment aménagés, et très fonctionnels pour les 150 familles qui les fréquenteront à l'année.

tin en eau et électricité. Les enfants seront scolarisés à Simiane, bien que la maire Philippe Arduin (LR) souffre d'être vexée par une classe simplifiée malgré des effectifs surchargés. Richard Maille se félicitait de cette réalisation qui "permet aux gens du voyage de passer du statut d'occupant potentiel à celui de citoyen avec des droits et des devoirs". Et de glisser pour ses administrés qui ont pu être victimes d'installations sauva-

ges la complexité et la longueur des procédures judiciaires. Le maire de Simiane abonde : "D'ailleurs, nous pourrions exercer nos pouvoirs de police en cas d'occupation de terrains illégaux dans nos villages et on demanderait l'application stricte de la loi au préfet".

Alain Trouess, président des associations locales, s'agitait presque : "Tout que le département et l'ensemble des communes concernées n'ont pas atteint

les objectifs assignés, on ne peut espérer l'égale à Serge Gouteyron, sous-préfet d'Aix, répondit flegme : "La République a reconnu la légitimité du voyage, ses gens-là sont-ils différents ? Ai-je failli à faire respecter l'ordre puisque je n'en avais pas les moyens ? Le chemin est encore long et le chemin n'a pas été fait. Il a fallu huit ans pour atteindre une dynamique. C'est vrai, les maires sont confrontés à des oppositions intolérables. Mais si

REPÈRES

En vertu de la loi Besson (2000), les communes de plus de 5000 habitants doivent mettre à disposition des gens du voyage des aires d'accueil. Un schéma départemental arrêté au nombre de 34 les aires devant être aménagées dans les Bouches-du-Rhône pour un millier de places. Si on est encore très loin, l'ex-commune du pays d'Aix qui a endossé cette compétence et la poursuit dans le cadre de la métropole n'est pas la plus en retard : l'aire du Réalitor agrandie de 40 à 80 places va être livrée, celle de Fuveau l'a été en 2013 (23 places), vont suivre celles des Pennes/Septèmes (30), Gardanne (30) et Lambesc (30). Il en manquera encore cinq, à Bouc, le terrain a été mis à disposition par la commune. La Société publique locale d'aménagement de l'ex-CPA a réalisé les travaux 3,2M€.

demain tout le monde respecte la loi, alors, on pourra procéder à des évacuations forcées sans passer par le juge. Et d'adoucir ces propos : "cette aire est remarquable" – non sans avoir rappelé que le livret de circulation, datant du XIX^e, imposant aux gens du voyage de pointer à la gendarmerie, a été aboli, mais pas le livret de circulation. Pour les voyageurs, c'est un défi à l'aire de La Malle. Il est toujours demandé.

Carole BARLETTA

BOUC-BEL-AIR « un rallye pour les voitures du siècle dernier. La place du village avait un petit côté rétro samedi en accueillant le départ de la 7^e édition du rallye "Provence sur Mer" organisé par l'association Les 34 voitures qui ont pris le départ étaient toutes du siècle dernier, la plus âgée étant une Peugeot 404 cabriolet de 1964. Pas de vitesse excessive pour ces belles mécaniques dont l'objectif était de s'approcher le plus près possible d'une vitesse moyenne sur chacune des treize zones de régularité réparties sur le parcours. Quand on sait que certains moyens sont dotés avec trois chaises après la virgule et que le rallye se fait sur route ouverte, en Camargue et dans les Alpilles, avec les défis de la circulation, on imagine le casse-tête.



■ **Stage de danse.** L'association "Mettre sa vie" organise, du lundi 24 au vendredi 28 octobre, un stage de danse afro-brésilienne, raga, B N B, de création en plumes et paillettes et d'activités sportives pour les 6-14 ans. Tarif de la semaine : pour une demi-journée (matin ou après-midi) : 60 €. Pour la journée entière : 100 €. Prévoir un pique-nique. Pour participer au stage à la journée (2 minimum) : 25 € par jour. Une soirée brésilienne est proposée par l'association vendredi 4 novembre, à 20 h, aux Terres Blanches, avec des danseurs de la région. Tarif : 15 € la soirée, informations et réservations au 06 51 26 12 26.

La Provence – 19 octobre 2016

N°6 - novembre 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Rapport d'activité synthétique 2016

**AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LE REALTOR
DELEGATION SERVICE PUBLIC**

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage LE REALTOR
Plateau de l'Arbois - 13090 Aix en Provence

L'environnement du site

- Proche de la gare d'AIX TGV, d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...), du réservoir du Réaltor qui approvisionne en eau potable l'agglomération de Marseille.

Descriptif de l'aire d'accueil

- L'accueil prévu sur cette aire est de 40 places-caravanes de 75m² chacune.
- Le terrain est équipé de sanitaires collectifs (WC, douches) et de 10 bornes comportant chacune 4 prises d'eau et 4 prises de courant.
- L'entrée principale de l'aire d'accueil Le Réaltor se fait depuis la RD9, puis par la route du jas de Maroc.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la ville d'Aix en Provence, l'aire d'accueil est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989.
- La ville d'Aix en Provence transfère l'équipement à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001, celui-ci étant métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis le 1^{er} février 2004.

Accueil du public et temps de séjour

- L'accueil des caravanes est assuré **du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h**. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h au lundi 7h30 et également les jours fériés.
- Le **temps de séjour annuel est de 5 mois**. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

☞ Forfait journalier

- 5 € par caravane avec son véhicule tracteur
- 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale
- 1,50€ par véhicule supplémentaire
- 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plus.

☞ Dépôt de garantie : 80 €

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	30/05/2016	QUALICONSULT
Extincteurs	22/06/2016	ADI
Eau	10/06/2016	Ville d'Aix en Provence
TPA Direction des risques	18/04/2016	Territoire d'accueil d'Aix

013-200054807-20170706-2017_CT2_296-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

2. Travaux réalisés en 2016

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
Néant	- Changement des prises sur les emplacements. - Rénovation du panneau d'entrée +plexiglass. - Rénovation des receveurs avec 4 volontaires. - Changement des ampoules de la douche pour handicapé - Réparation du bloc de secours du bureau. - Mise en état des étendages (fils et peinture) avec 4 volontaires. - Peinture de la barrière d'entrée avec 4 volontaires. - Peinture des poteaux d'entrée avec 4 volontaires. - Réparation des serrures de sanitaires. - Fixation des demi-rondins de séparation des emplacements sud et nord, avec 4 volontaires. - Peinture du bloc des encombrants. - Changement des ampoules WC. - Dératisation (plusieurs fois dans l'année) - Scellement de la barrière côté garrigue. - Contrôle de la qualité de l'eau. - Vérification des blocs autonomes - Vidange du véhicule du service et remplacement des freins arrière/avant, des pneus avant et arrière et, du parebrise <u>Commentaires:</u> Pour un certain nombre de travaux, nous avons associé les volontaires d'Unis Cité (Service Civique).

B. Régime financier

	2015	2016	Evolution en%	Commentaires
Le budget total de l'aire d'accueil (en euros) en recette	273 892,89 (a)	273 409,41 (c)	-0,18	
Le montant total de la participation du TPA	95 098,12 (b)	96 036,12 (d)	0,99	Revalorisation conventionnelle
Soit en % du budget total	34,72 % (b)/(a)	35,12 % (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	37 417,18 (e)	36 810,65 (f)	-1,62	Légère baisse du taux d'occupation
Soit en % du budget total	13,66 % (e)/(a)	13 46 % (f)/(c)		
Autres participations publiques (DRDJSCS, CAF, CD13, REGION)	136 899,70 (g)	139 138,34 (h)	1,64	
Soit en % du budget total	49,98 % (g)/(a)	50,89 % (h)/(c)		

	2015	2016	Evolution en%	Commentaires
DRDJSCS/ ALT2	54 734,70 (i)	54 558,00 (j)	-0,32	
Soit en % du budget total	19,98% (i)/(a)	19,95% (j)/(c)		
CAF	70 041,00 (k)	73 707,00 (l)	5,23	
Soit en % du budget total	25,57% (k)/(a)	26,95% (l)/(c)		
CD13	7774,00 (m)	0,00 (n)	-100	En 2016, nous n'avons pas obtenu la subvention CD13.
Soit en % du budget total	3,30% (m)/(a)	0% (n)/(c)		
REGION	0 (o)	6 530,00 (p)	-	En 2016, nous avons obtenu une subvention de la REGION.
Soit en % du budget total	3,30% (o)/(a)	2,38% (p)/(c)		
ALSH CEJ	4350,00 (q)	4 350,00 (r)	0	
Soit en % du budget total	1,58% (q)/(a)	1,59% (r)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	305 800,42	311 182,44	1,76	
Montant déficitaire	-31 809,00	- 37 773,00		
Montant excédentaire	0,00	0,00		

Commentaires :

Les dépenses générales ont été globalement maîtrisées, nous avons toutefois effectué plus de déplacements pour les formations et versé un intéressement de 17 410 € au TPA pour 2016, ce qui a engendré un déficit plus important qu'en 2015.
La subvention du CD13 ne nous pas été accordée

	2015	2016	Evolution en %
Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	43 114	41 676	-3,33

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Gestionnaire locatif
- 1 Gestionnaire sociale
- 1 Agent d'animation
- 2 Agents Technique/Astreintes

B. Partenaires

Il y a 11 partenaires institutionnels et 17 partenaires associatifs

C. Services effectifs 2016

1. La fréquentation de l'aire

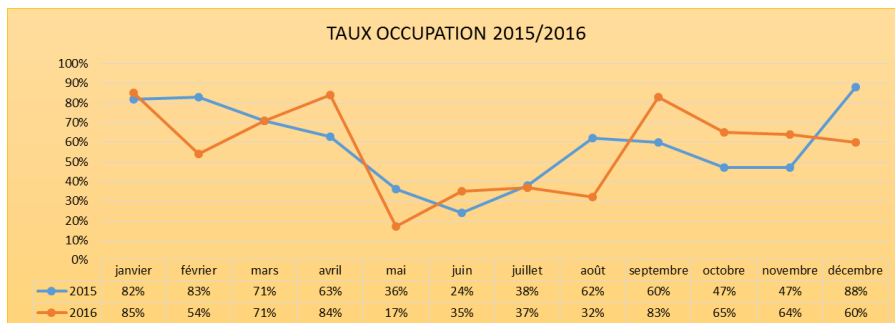
Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Chiffres au 31/12/2016

	2015	2016	Evolution en %
Nombre de caravanes	239	299	25,10
Nombre total de personnes accueillies	594	691	16,33
Nombre de familles accueillies	172	198	15,12
Taux d'occupation annuel (%)	58%	57%	-1 point
Nombre moyen journalier de caravanes	24	23	-4,17
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	37	42	13,51



Commentaires :

Le taux d'occupation 2016 est de 57%,

De nombreuses familles ont alterné leurs séjours sur le territoire, en s'installant sur l'aire d'accueil Rives Hautes et La Malle.

Il y a aussi des voyageurs qui ont opté pour un stationnement illicite sur le terrain de grand passage, à proximité de l'aire d'accueil Le Réaltor

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

	2015	2016	Evolution en %
Nombre de journées caravanes	8509	8376	-1,56
Droits d'usage encaissés en €	35 998	34 942	-2,93

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de **la gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

	2015	2016	Evolution en %
Dépassement des temps de séjour (en familles)	1	2	+100,00
Nombre de procédures justice engagées	1	0	-100,00

5. Services rendus

Pour la cantine, un tarif unique en 2016 correspondant à 1 repas est appliqué à toutes les familles,

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La santé et la prévention
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- L'animation et l'accès à la culture

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2015	2016	Evolution en %
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	1 000	1009	+0,90
Nombre de dossiers RSA	46	67	+45,65
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1 000	1009	+0,90

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2015	2016	Evolution en %
Elèves en maternelle (Sur site)	122	97	-20,49
Elèves en primaire (aux Milles)	77	39	-49,35
Elèves en autres établissements	5	4	-20,00
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	13	16	+23,07
Elèves en soutien scolaire	141	163	+15,60

Au niveau de la santé et de sa prévention	2015	2016	Evolution en %
Nombre de consultations médicales (PMI)	0	0	0
Nombre d'enfants visités	0	0	5
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	5	5	0
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	0	0	0
Nombre d'enfants en information santé	71	111	+56,33
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	0	14	-

Au niveau de l'accès à la culture	2015	2016	Evolution en %
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	120	116	-3,33
Personnes en animation culture et découverte	235	300	+27,65
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	587	869	+48,04

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire d'accueil poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés..

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage le Realtor, en 2016, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Rapport d'activité synthétique 2016

**AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
RIVES HAUTES
DELEGATION SERVICE PUBLIC**

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour Gens du Voyage Rives Hautes
332, route de Fuveau à Beurecueil -13710 Fuveau

L'environnement du site

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées.
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52.
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau.
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'entrée principale de l'aire d'accueil Rives Hautes se fait depuis la RD46, comptant 23 places famille de 120 m² minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence, l'aire d'accueil Rives Hautes est ouverte au public depuis le 1er juillet 2013.
- Cet équipement devient Métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis son ouverture le 1er juillet 2013.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 4,00 € le m³ (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	Juillet 2016	QUALICONSULT
Extincteurs	Mars 2016	Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_296- ARS (agence régionale de la santé)
Eau	Décembre 2016 (tous les 6 mois)	Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

2. Travaux réalisés en 2016

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
- Reprise du mur cuisine et pose de carrelage - Reprise d'un appui de fenêtre - Diagnostic des fissures du bâtiment principal et suivi tous les 3 mois - Pose d'une gouttière sur la toiture du local technique - Reprise et mise en place d'un solin d'étanchéité en pied de mur du local technique - Reprise des sols en béton désactivé fissurés (sur 2016/2017) - Mise aux normes des prises électriques extérieures des emplacements (sur 2016/2017)	- Réfection peinture de la barrière coulissante (Agent d'entretien) - Réfection en partie du sol de l'aire de jeux (Agent d'entretien) - Réfection de plusieurs écoulements de lavabo, écoulements éviers (Agent d'entretien) - Entretien et remplacement des 3 crapaudines de protection dans regard d'eau pluviale (Agent d'entretien) - Réfection peinture de tous les potelets et poteaux étendages (Agent d'entretien) - Remplacement des fils de tous les étendages (Agent d'entretien) - Entretien des espaces verts : taille des arbres et débroussaillage (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs plantes (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs prises électriques (Agent d'entretien) - Remplacement d'un disjoncteur (Agent d'entretien) - Peinture anti rouille sur tous les caches des WC et bas de portes des douches et WC et douches, (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs mitigeurs d'évier et lavabo (Agent d'entretien) - Détartrage de tous les chauffe-eau (Agent d'entretien) - Débouchage et curage canalisation réseau pluvial (Azur vidange) 2 fois/an - Remplacement de 2 radiateurs soufflant de douche (Agent d'entretien) - Remplacement d'un thermostat de radiateur soufflant douche (Agent d'entretien) - Réparation de 2 manchons, fuite sur système arrosage automatique espaces verts (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs abattants de WC (Agent d'entretien) - Remplacement d'un relais de contrôle (Entreprise ECB) - Réfection complète de la ligne VMC et chauffage (Entreprise ECB) - Remplacement de 2 relais limiteurs (Agent d'entretien) - Coffrage de notre boîte aux lettres (Agent d'entretien) - Pose de protection sur les arrêtes du mur espace encombrants (Agent d'entretien) - Entretien de toutes les climatisations des bureaux (entreprise Clim'Sman) - Réfection des poutres des auvents au Lazure - Réfections de tous les volets du bâtiment administratif et logement. - Réfection des 2 bancs de l'aire de jeux



B. Régime financier 2016

	2015	2016	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'aire d'accueil (en euros) en recette	178 769,75 (a)	166 239,79 (c)	- 7,01	TOC de 66% et baisse de la subvention ALT2
Le montant total de la participation du TPA	50 477,51 (b)	52 014,27 (d)	3,04	Revalorisation conventionnelle
Soit en % du budget total	28,63 % (b)/(a)	31,29% (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	58 199,57 (e)	47 327,54 (f)	- 18,68	Taux d'occupation 66% en 2016 vs 81% en 2015
Soit en % du budget total	37,54% (e)/(a)	28,47% (f)/(c)		
DRDJSCS / ALT2	68 340,60 (i)	65 222,63 (j)	- 5,05	ALT2 versée en 2016 en fonction du taux occupation et des places caravanes
Soit en % du budget total	38,22% (i)/(a)	39,23% (j)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	155 015,27	153 955,37	- 0,68	
Montant déficitaire	0,00	0,00		
Montant excédentaire	23 754,48	12 284,42		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Commentaires :

Les dépenses globales restent stables et les produits sont en baisse dû à l'occupation moins importante en 2016 : Moins d'encaissement de droit d'usager et de fluide et un montant en baisse pour L'AGAA, calculée avec le taux d'occupation pour sa partie variable.
L'occupation de l'aire d'accueil a baissé de 15 points et est de 66 % pour 2016.

	2015	2016	Evolution %
Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	49 202	37 805	-23,16

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Gestionnaire locative et coordinatrice
- 1 Agent d'entretien et de maintenance/Astreintes

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place avec l'équipe Le Réaltor, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'aire d'accueil Rives Hautes.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 10 partenaires associatifs

C. Services effectifs 2016

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres au 31/12/2016

	2015	2016	Evolution %
Nombre de caravanes	249	269	8,03
Nombre total de personnes accueillies	564	654	15,96
Nombre de familles accueillies	153	183	19,61
Taux d'occupation annuel (%)	81%	66%	-15 points
Nombre moyen journalier de caravanes)	37	31	-16,22
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	50	61	22,00

Le taux d'occupation 2016 a baissé de 15 points par rapport à 2015.

Nous constatons néanmoins une hausse de la moyenne du temps de séjour, de 11 jours comparativement à 2015.

Il s'agit majoritairement des mêmes familles qui reviennent avec plaisir sur l'aire d'accueil Rives Hautes. Elles y apprécient le confort de l'équipement, ainsi que la qualité d'accueil de l'équipe en place.



2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

	2015	2016	Evolution %
Nombre de journées caravanes	6 751	5 542	-17,91
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	58 177	47 319	-18,66

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_12_296-
DE
Date de télétransmission: 19/08/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

5. Services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi

	2015	2016	Evolution %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale)	378	76	- 79,89
Nombre de dossiers RSA	0	0	0
Entretiens menés avec les familles	28	49	75,00

Au niveau de la scolarisation

	2015	2016	Evolution %
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	3	6	+100,00
Elèves en primaire (Ecole primaire de la Barque)	14	21	+ 50,00

Au niveau de la santé

	2015	2016	Evolution %
Information santé / prévention	65	0	-100,00

Au niveau de l'accès à la culture

	2015	2016	Evolution %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	184	196	+6,52
Personnes en animation culture et découverte	82	105	+28,05
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	93	39	-58,06

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du Territoire du Pays d'Aix en Provence.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Rives Hautes a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage Rives hautes, en 2016, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Rapport d'activité synthétique 2016

**AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LA MALLE
DELEGATION SERVICE PUBLIC**

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage LA MALLE
260, avenue du Pin Porte Rouge – Quartier La Malle – 13320 Bouc Bel Air

L'environnement du site

- A 14 km d'Aix-en-Provence et 14 km de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Accessible par la RD 8^N
- Proche des voies de circulation A 51, RD 6 et RD8^N ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines.
- A proximité des services de transports publics vers Aix en Provence et Marseille.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'aire d'accueil La Malle compte 30 places famille de 120 m² minimum, dont 2 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par le Territoire du Pays d'Aix et inaugurée le 18 octobre 2016, l'aire d'accueil La Malle est ouverte au public depuis le 9 décembre 2016 et gérée par ALOTRA qui a été retenue pour la Délégation de Service Public des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 3,60 € le m³ (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	
Installations Electriques	A faire en 2017	Accusé de réception en préfecture 013 200054807 20170706 2017_CT2_296 DE QUALICONSULT
Extincteurs	A faire en 2017	Date de rétransmission : 19/07/2017 AD Protection Incendie
Eau	A faire en 2017	Date de réception préfecture : 19/07/2017 ARS (agence régionale de la santé)

2. Travaux réalisés en 2016

Sans objet en 2016

B. Régime financier 2016

Date de prise en gestion le 26 septembre 2016 Date d'ouverture au public le 9 décembre 2016	2016	Commentaires
Le budget total de l'aire d'accueil (en euros) en recette	32 750,94 (c)	
Le montant total de la participation de la TPA	17 625,03 (d)	Selon DSP
Soit en % du budget total	53,81 % (d) / (c)	
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	7 793,40 (f)	
Soit en % du budget total	23,79 % (f)/(c)	
DRDJSCS / ALT2	7 103,82 (j)	ALT2 versée en 2016 en fonction du taux occupation et des places caravanes
Soit en % du budget total	21,69% (j) / (c)	
Dépenses réalisées (en €)	34 977,65	
Montant déficitaire	2 226	
Montant excédentaire		

	2016
Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	4 443

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Gestionnaire locatif
- 1 Agent technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place avec l'équipe LE REALTOR, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'aire d'accueil Rives Hautes.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation

B. Partenariat

Sans objet en 2016

C. Services effectifs 2016

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire d'accueil au moins une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-
DE
Date de récépissé : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres au 31/12/2016

	2016
Nombre de caravanes	48
Nombre total de personnes accueillies	109
Nombre de familles accueillies	33
Taux d'occupation annuel (%)	96%
Nombre moyen journalier de caravanes)	14
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	19

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

	2016
Nombre de journées caravanes	634
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	6 133

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de **la gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

5. Services rendus

Sans objet en 2016

D. Animations et actions socio-éducatives

Sans objet en 2016

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du Territoire du Pays d'Aix.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage La Malle a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage La Malle, en 2016, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_QT2-296-
DE
Date de transmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

DELEGATION SERVICE PUBLIC

Une aire d'accueil est un lieu destiné aux gens du voyage pour un séjour de durée variable et plafonnée.

La gestion de l'aire se définit par l'application stricto sensu de la délégation contractée, en application du Règlement Intérieur en vigueur, afin :

- D'assurer le bon fonctionnement au quotidien de l'aire,
- De répondre aux problématiques liées à la gestion technique et d'entretien de cet équipement,
- De veiller à la sécurité sur l'aire
- Et, enfin, d'assurer un accueil et une orientation des personnes.

En plus d'être un lieu d'accueil et de stationnement, l'aire d'accueil des gens du voyage est aussi un lieu de vie et de séjour d'une population qui a ses modes de vie et ses particularités. C'est à travers un projet local d'accueil et un mode de gestion adapté aux besoins et aux modes de vie que cet équipement est respecté.

	LE REALTOR	RIVES HAUTES	LA MALLE
Lieu (secteur de référence)	Aix en Provence	Fuveau / Meyreuil	Bouc Bel Air / Simiane-Collongue
Date d'ouverture au public	1 ^{er} juillet 1989	1 ^{er} juillet 2013	9 décembre 2016
Type de gestion	DSP 2011-2017	DSP 2011-2017	DSP 2011-2017
Gestionnaire locatif et social	ALOTRA	ALOTRA	ALOTRA
Date prise en gestion par le délégataire	1 ^{er} février 2004	15 avril 2013	26 septembre 2016
Nombre de places	40	23	30
Durée de fonctionnement en 2016	12 mois	12 mois	22 jours
Durée maximum de séjour	5 mois	5 mois	5 mois
Coût du droit d'usage	5 € par caravane avec son véhicule tracteur 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale 1,50€ par véhicule supplémentaire 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plus	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 4 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30 € Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3.60 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30 € Dépôt de garantie : 100 €
Public accueilli	Titulaire d'un titre de circulation	Titulaire d'un titre de circulation	Titulaire d'un titre de circulation
Accueil du public	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.		
Nombre de salariés permanents	5	2	2

GESTION FINANCIERE - CHARGES

CHARGES	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle	TOTAL TPA		Evolution %
	2015	2016	2015	2016	2016	2015	2016	
60 - Achats	55 982	53 889	55 428	43 456	10 151	111 410	107 496	-3,51%
1 - Achats non stockés (eau, élec)	41 055	39 941	48 394	36 394	4 408	89 449	80 744	-9,73%
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 856	1 666	1 734	1 588	-	3 591	3 254	-9,37%
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 571	1 210	2 022	2 659	3 970	3 592	7 840	118,23%
5 - Fournitures Admin & Autres	1 183	1 082	436	213	1 155	1 619	2 450	51,35%
6 - Animations / Actions sociales	10 317	9 989	2 843	2 602	617	13 160	13 209	0,37%
61 - Services extérieurs	10 928	6 351	5 771	9 203	591	16 699	16 145	-3,32%
2 - Locations mobilières et immo	1 666	1 494	822	2 165	248	2 487	3 907	57,07%
3 - Entretien et réparation	6 901	2 284	3 220	5 168	100	10 121	7 552	-25,39%
5 - Assurance	1 528	1 866	1 456	1 601	243	2 984	3 709	24,31%
6 - Documentation	274	116	9	9	-	283	125	-55,86%
7 - Cotisations diverses	559	591	264	261	-	823	852	3,49%
62 - Autres services extérieurs	4 581	5 353	16 890	8 125	276	21 471	13 754	-35,94%
1 - Rémunération d'intermed & Hono	250	720	14 999	5 659	-	15 249	6 379	-58,17%
2 - Publicité, publications...	144	139	-	93	27	144	258	79,49%
3 - Déplt, Mission & Réception	1 394	2 297	594	535	34	1 988	2 866	44,17%
4 - Frais postaux et télécom	2 598	2 064	908	1 559	82	3 505	3 705	5,70%
5 - Services bancaires	196	204	389	278	133	585	615	5,23%
Divers	-	70	-	-	-	-	70	-
63 - Impôts et taxes	13 281	12 672	3 360	4 412	888	16 641	17 972	8,00%
1 - Impôts et taxes sur rém.	13 181	12 572	3 164	4 412	888	16 345	17 872	9,34%
2 - Autres impôts et taxes	100	100	196	-	-	296	100	-66,22%
64 - Charges de personnel	187 789	185 467	46 616	63 871	19 344	234 405	268 683	14,62%
1 - Rémunérations du personnel	127 391	124 850	30 988	43 182	13 647	158 379	181 680	14,71%
2 - Charges sociales	60 398	60 617	15 628	20 689	5 697	76 026	87 003	14,44%
65 - Autres charges de gestion courante	26 570	25 272	12 413	12 857	3 727	38 983	41 856	7,37%
1 - Créances Irrécouvrables	1 056	272	-	-	-	1 056	272	-74,20%
2 - Charges de Structure	25 000	25 000	12 406	12 406	3 727	37 406	41 133	9,96%
Divers	514	-	7	451	-	521	451	-13,51%
66 - Charges financières	912	17 411	11 303	9 244	-	12 215	26 655	118,21%
2 - Autres charges financières	912	17 411	11 303	9 244	-	12 215	26 655	118,21%
68 - Dotation amortissements, provisions	5 757	4 767	3 234	2 787	-	8 991	7 554	-15,98%
1 - Dotations aux amortissements	4 794	4 767	2 967	2 787	-	7 761	7 554	-2,67%
2 - Dotations aux provisions	962	-	267	-	-	1 229	-	-
TOTAL DES CHARGES	305 800	311 182	155 015	153 955	34 977	460 816	500 114	8,93%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

GESTION FINANCIERE - PRODUITS

	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle	TOTAL TPA		Evolution %
PRODUITS	2015	2016	2015	2016	2016	2015	2016	
70 - Prestations de services	37 417	36 811	58 200	47 328	7 793	95 617	91 931	-3,85%
1 - Prestations d'hébergement	35 998	34 943	20 253	16 626	1 902	56 251	53 471	-4,94%
2 - Fluides quittancés	-	-	37 924	30 693	4 231	37 924	34 924	-7,91%
3 - Produits annexes	1 420	1 868	22	9	1 660	1 442	3 537	145,28%
74 - Subventions d'exploitation	231 998	235 174	118 818	117 237	24 729	350 816	377 140	7,50%
CAF	9 522	9 193	-	-		9 522	9 193	-3,46%
CNAF	60 519	64 514	-	-		60 519	64 514	6,60%
Commune (projets spécifiques)	4 350	4 350	-	-		4 350	4 350	0,00%
Territoire du Pays d'Aix	95 098	96 036	50 478	52 014	17 625	145 576	165 675	13,81%
Département	7 774	-	-	-		7 774	-	-100,00%
Région	-	6 530	-	-		-	6 530	-
Etat : Aide à la Gestion des Aires d'Accueil	54 735	54 551	68 341	65 223	7 104	123 075	126 878	3,09%
75 - Produits divers de gestion	5	433	10	49	-	15	482	3155,60%
Divers	5	433	10	49		15	482	3155,60%
76 - Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
78 - Reprise sur amortissement et prov.	1 251	- 68	-	267	-	1 251	199	-84,06%
79 - Transfert de charges	3 222	1 059	1 742	1 359	229	4 964	2 646	-46,69%
TOTAL DES PRODUITS	273 893	273 409	178 770	166 240	32 751	452 663	472 400	4,36%
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 31 908	- 37 773	23 754	12 284	- 2 226	- 8 153	- 27 714	239,93%

ANALYSE - OCCUPATION & ACTIVITES SOCIALES

	LE REALTOR			RIVES HAUTES			LA MALLE	AIRES D'ACCUEIL TPA		
	2015	2016	%	2015	2016	%	2016	2015	2016	%
OCCUPATION										
Taux d'occupation annuel	58%	57%	-1 point	81%	66%	-15 points	96%	66%	43%	-23 points
Nombre de caravanes	239	299	25,10%	249	269	8,03%	48	488	616	26,23%
Nombre de familles accueillies	172	198	15,12%	153	183	19,61%	33	325	414	27,38%
Nombre total de personnes accueillies	594	691	16,33%	564	654	15,96%	109	1158	1454	25,56%
Dont nombre d'enfants	257	271	5,45%	215	249	15,81%	46	472	566	19,92%
Nombre de journées caravanes	8509	8376	-1,56%	6751	5542	-17,91%	634	15260	14552	-4,64%
Nombre moyen journalier de caravanes	24	23	-4,17%	37	31	-16,22%	14	61	68	11,48%
Durée moyenne du séjour/famille (en jours)	37	42	13,51%	50	61	22,00%	19	87	122	40,23%
ACTIVITES SOCIALES										
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0%	0	0	-	0	80	80	0%
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale...)	1000	1009	0,90%	378	76	-79,89%	0	1378	1085	-21,26%
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1000	1009	0,90%	28	49	75,00%	0	1028	1058	2,92%
Nombre d'enfants scolarisés en établissement	204	140	-31,37%	17	27	58,82%	0	221	167	-24,43%
Elèves en soutien scolaire	141	163	15,60%	0	0	-	0	141	163	15,60%
Nombre de personnes inscrites dans une démarche de soins ou de bien être	76	135	77,63%	65	0	-100,00%	0	141	135	-4,26%
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	120	116	-3,33%	93	39	-58,06%	0	213	155	-27,23%
Personnes en animation culture et découverte	235	300	27,66%	82	105	28,05%	0	317	405	27,76%
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	587	869	48,04%	184	196	6,52%	0	771	1065	38,13%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_296-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017⁴

